



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ordre de méthode

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau des diplômes de l'enseignement technique 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955	Instruction technique DGER/SDPFE/2026-513 26/08/2026
---	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :

DGER/SDPFE/2025-550 du 29/08/2025 : instruction relative aux épreuves obligatoires et aux modalités de gestions des candidats du baccalauréat technologique série sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV) à compter de la session 2027

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Instruction relative aux épreuves obligatoires et aux modalités de gestions des candidats du baccalauréat technologique série sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV) à compter de la session 2027.

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM Hauts Commissariats de la République des COM Établissements d'enseignement agricole publics et privés
Destinataires d'information
Organisations syndicales de l'enseignement agricole Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux Inspection de l'enseignement agricole

Résumé :

La présente note de service précise les modalités des épreuves obligatoires du premier et du deuxième groupe du baccalauréat technologique série STAV, ainsi que les règles de gestion des candidats applicables à partir de la session d'examen 2027. Elle abroge l'instruction DGER/SDPFE/2025-550 du 29 août 2025 relative aux épreuves obligatoires et aux modalités de gestions des candidats du baccalauréat technologique série "sciences et technologies de l'agronomie et du vivant" (STAV) à compter de la session 2027.

Les modifications portent principalement sur les épreuves de langues vivantes A et B, de nouveaux programmes entrant en vigueur à la rentrée 2026.

Textes de référence :

- Article D. 336-4 du code de l'éducation ;
- Arrêté du 10 janvier 2017 fixant les modalités d'évaluation des enseignements, commun et facultatif, d'éducation physique et sportive pour le baccalauréat technologique série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant : agronomie, alimentation, environnement, territoires » préparé dans les établissements de formation initiale de l'enseignement agricole ;
- Arrêté du 28 juillet 2025 relatif aux épreuves du baccalauréat technologique série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » (STAV) préparé dans les établissements de l'enseignement agricole ;
- Arrêté du 28 juillet 2025 relatif aux épreuves anticipées du baccalauréat technologique, série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » (STAV) ;
- Arrêté du 28 juillet 2025 relatif aux épreuves du deuxième groupe du baccalauréat technologique série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » ;
- Arrêté du 20 février 2026 relatif au référentiel de formation de la série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » (STAV) du baccalauréat technologique ;
- Note de service DGER/SDPFE/2026-335 du 17 juin 2026 relative aux aménagements d'épreuves d'examen pour les candidats en situation de handicap et certains besoins éducatifs particuliers.

La présente note de service a pour objet de préciser les épreuves obligatoires du baccalauréat technologique série STAV, ainsi que les modalités de gestion des candidats. La première partie concerne les épreuves du 1^{er} groupe, la deuxième partie celles du 2^{ème} groupe.

Les modifications par rapport à la session précédente apparaissent en surligné jaune. Les modifications portent principalement sur les épreuves de langues vivantes A et B, de nouveaux programmes entrant en vigueur à la rentrée 2026.

Le Directeur général par intérim
de l'enseignement et de la recherche

Luc MAURER

SOMMAIRE

NOTE DE SERVICE.....	1
PREMIÈRE PARTIE : ÉPREUVES DU PREMIER GROUPE.....	3
1. Définition de l'examen : EPT, contrôle continu – ECCF.....	3
1.1.Candidats de la voie scolaire – inscrits à l'examen en modalité CCF.....	3
1.2.Cas des autres candidats – inscrits à l'examen en modalité hors CCF.....	8
1.3.Commission d'harmonisation.....	10
1.4.Candidats ajournés – Interruption de scolarité.....	10
2. Définitions des épreuves ponctuelles terminales et de contrôle en cours de formation.....	12
2.1.Définition des six épreuves ponctuelles terminales (EPT) communes à l'ensemble des candidats.....	12
Français.....	12
Mathématiques.....	19
Philosophie.....	21
Gestion des ressources et de l'alimentation.....	23
Territoires et technologies.....	25
Épreuve orale terminale.....	27
2.2.Définition de l'évaluation certificative en cours de formation d'EPS.....	29
2.3.Définition des épreuves spécifiques aux candidats inscrits à l'examen en modalité hors CCF.....	31
Éducation physique et sportive (hors CCF).....	31
Langues vivantes A et B (hors CCF).....	38
Mathématiques et TIM (hors CCF).....	44
Physique-chimie (hors CCF).....	44
Territoires et sociétés (hors CCF).....	44
Histoire-géographie / enseignement moral et civique / éducation socioculturelle.....	46
3. Mesures d'accompagnement des équipes.....	48
DEUXIEME PARTIE : EPREUVES DU DEUXIEME GROUPE.....	49
1. Première délibération et candidats autorisés à se présenter aux épreuves du 2 ^{ème} groupe.....	49
2. Organisation des épreuves du deuxième groupe.....	49
2.1.Définition.....	50
2.2.Calendrier.....	50
3. Deuxième délibération.....	50
ANNEXE I - Français.....	51
ANNEXE II - Mathématiques.....	53
ANNEXE III - Philosophie.....	55
ANNEXE IV – Gestion des ressources et de l'alimentation.....	57
ANNEXE V – Territoires et technologie.....	59

PREMIÈRE PARTIE : ÉPREUVES DU PREMIER GROUPE

1. Définition de l'examen : EPT, contrôle continu – ECCF

Pour l'obtention du diplôme du baccalauréat technologique série STAV, les candidats sont évalués en épreuves ponctuelles anticipées et terminales, en contrôle continu (CC) et en évaluation certificative en cours de formation (ECCF).

1.1. Candidats de la voie scolaire – inscrits à l'examen en modalité CCF

Pour les candidats de la voie scolaire, inscrits dans un établissement public ou privé ayant passé un contrat d'association avec l'Etat (dispensant un enseignement à distance ou non), l'examen est composé de :

- 6 épreuves ponctuelles terminales (EPT), dont deux épreuves ponctuelles terminales anticipées,
- 1 épreuve d'évaluation certificative en cours de formation (ECCF) en EPS,
- notes de contrôle continu obtenues au cours des classes de première et de terminale.

À l'issue des évaluations, sont prises en compte pour l'examen :

- **Les notes obtenues aux six épreuves nationales, anticipées et terminales.**

Les épreuves ponctuelles terminales concernent : le français, les mathématiques, la philosophie, l'enseignement de spécialité "Gestion des ressources et de l'alimentation", l'enseignement de spécialité "Territoires et technologie" et l'épreuve orale terminale.

La moyenne coefficientée de toutes les notes obtenues aux épreuves ponctuelles terminales est comptabilisée pour une part de 60 % dans la note finale. Ces épreuves sont communes à tous les candidats.

La valeur de chacune des épreuves du baccalauréat technologique est exprimée par une note variant de 0 à 20, en points entiers. L'absence non justifiée à une épreuve obligatoire est sanctionnée par la note zéro.

- **Les notes obtenues dans le cadre du contrôle continu et de l'évaluation certificative en cours de formation (ECCF) pour l'Education Physique et Sportive (EPS).**

La note de contrôle continu est fixée en tenant compte :

1°) Pour une part 32 %, de l'évaluation chiffrée annuelle, correspondant à la moyenne des moyennes constatées en conseil de classe des résultats de l'élève au cours du cycle terminal (classe de première et classe de terminale) en histoire- géographie, éducation socioculturelle, langue vivante A, langue vivante B, mathématiques, technologies de l'informatique et du multimédia, enseignement moral et civique, éducation physique et sportive (évaluation certificative en cours de formation – ECCF) ; et en gestion des ressources et de l'alimentation pour la partie physique-chimie et pour la partie sciences et techniques des équipements ;

2°) Pour une part 8%, de l'évaluation chiffrée annuelle des résultats de l'élève dans l'enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première : « territoires et sociétés » ;

Tableau des épreuves :

Candidats de la voie scolaire inscrits à l'examen en modalité CCF

Liste, nature, durée et coefficient des épreuves de l'examen de la série STAV du baccalauréat technologique					
EPREUVES DU PREMIER GROUPE					
EPREUVES PONCTUELLES TERMINALES					
EPREUVES	NATURE	DUREE	COEFFICIENTS		Part pour l'obtention du diplôme
Français ¹	Ecrite	3h	5		60%
	Orale	0h20	5		
Mathématiques ¹	Ecrite	2h	2		
Philosophie	Ecrite	3h	4		
Gestion des ressources et de l'alimentation	Ecrite	2h30	16		
Territoires et technologie	Ecrite	3h	16		
Epreuve orale terminale	Orale	0h20	12		
EVALUATIONS DE CONTROLE CONTINU					
	NATURE		COEFFICIENTS		Part pour l'obtention du diplôme
Territoires et sociétés ²	Note de CC		8	8	40%
Enseignement moral et civique			2	32	
Histoire-géographie			4		
Langue vivante A			4		
Langue vivante B			4		
Education socioculturelle			3		
Mathématiques			4		
Technologies de l'informatique et du multimédia			2		
Gestion des ressources et de l'alimentation : physique chimie ³			4		
Gestion des ressources et de l'alimentation : sciences et techniques des équipements			1		
Éducation physique et sportive (EPS) ⁴			4		
ÉPREUVES DU DEUXIÈME GROUPE ⁵					

¹ Épreuves anticipées

² Enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première

³ Pour l'enseignement de spécialité « gestion des ressources et de l'alimentation », la physique chimie et les sciences et techniques des équipements sont évaluées en contrôle continu.

⁴ Contrôle en cours de formation dans les conditions de l'arrêté du 10 janvier 2017 fixant les modalités d'évaluation des enseignements, commun et facultatif, d'éducation physique et sportive pour le baccalauréat technologique série STAV préparé dans les établissements de formation initiale de l'enseignement agricole.

⁵ Proposées aux candidats ayant obtenu une moyenne au moins égale à 8/20 et inférieure à 10/20 aux épreuves du premier groupe. Les épreuves du deuxième groupe ne portent que sur les épreuves ponctuelles terminales écrites.

Enseignements optionnels

Conformément à l'arrêté du 10 janvier 2017 fixant les modalités d'évaluation des enseignements, commun et facultatif, d'éducation physique et sportive pour le baccalauréat technologique série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant : agronomie, alimentation, environnement, territoires » préparé dans les établissements de formation initiale de l'enseignement agricole, un candidat dispensé de l'épreuve obligatoire d'éducation physique et sportive n'a pas accès à l'évaluation de l'enseignement optionnel « pratiques physiques et sportives » et à l'évaluation de l'enseignement optionnel « hippologie et équitation ».

Pour être pris en compte au titre de l'examen, l'enseignement optionnel doit être suivi sur la totalité du cycle.

Les résultats obtenus à ces enseignements optionnels sont affectés chacun d'un coefficient 4 pour le cycle terminal, qui s'ajoute aux coefficients susmentionnés (se reporter au tableau figurant ci-dessous). La part de points apportée par les enseignements optionnels s'ajoute aux 100% obtenus (60 % par les EPT et 40 % de CC).

L'unité facultative « engagement citoyen » peut être suivie en sus des autres enseignements optionnels. Le cas échéant, cet enseignement optionnel est affecté, pour le cycle terminal, d'un coefficient 4.

Coefficients applicables aux enseignements optionnels :

	Coefficients appliqués sur le cycle terminal
Enseignement optionnel 1	4
Enseignement optionnel 2	4
Engagement citoyen	4

Les coefficients des enseignements optionnels sont pris en compte dans le calcul de l'obtention du baccalauréat technologique et s'ajoutent aux autres coefficients. Ainsi, un candidat qui n'aura pas suivi d'enseignement optionnel sera évalué sur une base de 100 coefficients, celui qui aura suivi un enseignement optionnel sur le cycle terminal sera évalué sur une base de 104 coefficients, celui qui aura suivi deux enseignements optionnels sur le cycle terminal sera évalué sur une base de 108 coefficients, celui qui aura suivi deux enseignements optionnels, auxquels s'ajoutera l'engagement citoyen, sera évalué sur une base de 112 coefficients.

Le coefficient sera appliqué sur la note entière (que la note soit inférieure, égale ou supérieure à 10) et non sur les points au-dessus de 10.

Cas des sections européennes et des disciplines non linguistiques

Les évaluations des enseignements spécifiques suivis dans le cadre d'une section européenne et notamment dans le cadre d'une discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante sont pris en compte dans l'évaluation chiffrée annuelle de contrôle continu de l'élève. L'indication « section européenne » suivie de la désignation de la langue vivante concernée est portée sur le diplôme du baccalauréat technologique série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » lorsque le candidat satisfait aux deux conditions suivantes :

- avoir obtenu une note égale ou supérieure à 12 sur 20 à la note de contrôle continu sur le cycle terminal de la langue vivante de la section ;
- avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'épreuve spécifique de la section européenne visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquise au cours de la scolarité en section européenne, dans une discipline enseignée en langue étrangère.

Les modalités d'organisation de l'évaluation spécifique sont précisées dans la note de service DGER/SDPFE/2022-36 du 12 janvier 2022.

Reconnaissance de la mobilité européenne ou internationale en classe de première

Les élèves de première technologique de la série STAV effectuant une partie de leur enseignement dans le cadre d'une période de mobilité scolaire ou de stage encadrée par un contrat d'études ou une convention de stage peuvent valoriser cette mobilité, dès lors qu'elle est effectuée sur une durée minimale de quatre semaines. Cette mobilité ou période de stage fait l'objet d'un rapport écrit de mobilité, d'une évaluation orale conduite dans l'établissement d'origine au retour de la mobilité et, pour les élèves effectuant un stage, d'une appréciation portée par le maître de stage. Une note égale ou supérieure à 10 sur 20 obtenue à l'évaluation orale permet au candidat d'obtenir l'indication « mobilité européenne et internationale » sur son diplôme.

Les conditions dans lesquelles cette reconnaissance peut être mise en œuvre sont précisées dans une note de service dédiée.

1.1.1. La composition du contrôle continu pour le baccalauréat technologique série STAV

La moyenne de chaque évaluation de contrôle continu (CC) est une moyenne non coefficientée constituée à partir des moyennes annuelles des résultats des élèves aux évaluations non certificatives en cours de formation, attribuées par les enseignants et renseignées dans le bulletin scolaire.

La liste des enseignements à prendre en compte pour le calcul des moyennes annuelles de contrôle continu (CC) est présentée ci-dessus.

Pour avoir du sens et être réellement représentative du niveau d'un élève, en particulier en tant que candidat scolaire au baccalauréat, une moyenne doit nécessairement être construite à partir d'une pluralité de notes.

La note qui sera mentionnée dans le relevé de notes du candidat à l'issue de l'examen, est établie à partir :

- **de la moyenne des moyennes annuelles des enseignements obligatoires suivis par l'élève, attribuées par les enseignants intervenant habituellement en classe de première, et**
- **de la moyenne des moyennes annuelles des enseignements obligatoires suivis par l'élève, attribuées par les enseignants intervenant habituellement en classe terminale.**

La moyenne annuelle de chaque enseignement est prise en compte pour l'obtention du baccalauréat en l'arrondissant au dixième de point supérieur (ex. : la note de 14,23 sera prise en compte en tant que 14,3).

Les notes de contrôle continu renseignées dans le bulletin et prises en compte en vue de l'obtention du diplôme sont arrêtées pour chaque candidat par l'équipe pédagogique et sous la responsabilité du chef d'établissement. La robustesse des moyennes trimestrielles ou semestrielles, doit être garantie par un nombre minimal de notes par période, et un nombre suffisant de situations d'évaluation. Elles sont le résultat d'une moyenne d'évaluations sommatives et formatives chiffrées, dont le nombre ne peut être inférieur à deux. Les évaluations sommatives doivent être majoritaires dans le calcul de cette moyenne afin de vérifier, en fin de séquence ou de période, les objectifs fixés par les référentiels en termes de connaissances et de compétences. Elles intègrent au moins une note individuelle qui est une évaluation (écrite, orale ou pratique) réalisée en établissement ou sur un lieu de stage et prennent appui sur un sujet et une grille d'évaluation.

Les moyennes annuelles de contrôle continu (CC) sont arrêtées au cours des conseils de classe du troisième trimestre (ou du second semestre) de la classe de première et de la classe terminale par l'équipe pédagogique, sous la responsabilité du chef d'établissement. Ces moyennes sont calculées à partir des moyennes trimestrielles ou semestrielles, pour chacun des enseignements concernés.

La note obtenue en ECCF d'EPS par le candidat s'ajoute au calcul de la moyenne des moyennes annuelles de contrôle continu (CC) obtenues dans chaque discipline de la classe de première et de la classe de terminale.

La moyenne annuelle arrêtée par l'équipe pédagogique sera reportée sur le bulletin scolaire du troisième trimestre (ou du second semestre) de chaque année du cycle.

Les notes saisies dans l'application Plan'Eval correspondent à la moyenne des notes de contrôle continu des enseignements concernés arrêtées à l'issue de la classe de première et à l'issue de la classe de terminale, auxquelles s'ajoutent les notes obtenues lors des ECCF d'EPS.

Les chefs d'établissement veillent à la conservation des notes de CC obtenues par les élèves en classe de première pendant une durée de 3 ans.

Cas des évaluations de contrôle continu incomplètes

Le contrôle continu implique un respect scrupuleux de l'obligation d'assiduité prévue par l'article L. 511-1 du Code de l'éducation, qui impose aux élèves de suivre l'intégralité des enseignements obligatoires et optionnels auxquels ils sont inscrits. Les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants et se soumettre aux modalités du contrôle continu qui leur sont imposées.

Lorsque l'absence d'un élève à une évaluation est jugée par son professeur comme faisant porter un risque à la représentativité de sa moyenne, une nouvelle évaluation est spécifiquement organisée à son intention. Si la moyenne de l'élève ne peut être retenue pour le baccalauréat, elle sera remplacée par une note obtenue à une évaluation ponctuelle organisée sous la responsabilité du chef d'établissement dans l'enseignement correspondant, à titre d'évaluation de remplacement, à laquelle l'élève sera convoqué.

Si la moyenne manquante est celle de l'année de première, cette évaluation ponctuelle est organisée **avant le 30 septembre de l'année de terminale** et porte sur la programmation pédagogique de la classe de première.

Si la moyenne manquante est celle de l'année de terminale, l'évaluation ponctuelle est organisée avant la fin de l'année de terminale et porte sur la programmation pédagogique de la classe de terminale. Le format de l'épreuve (hors langues vivantes) organisée par le chef d'établissement est celui de l'évaluation ponctuelle terminale supplémentaire prévue pour les candidats inscrits en modalités HCCF, tel que précisé par la présente note de service. La note obtenue par l'élève à cette évaluation ponctuelle de remplacement est retenue en lieu et place de la moyenne manquante.

Pour le cas des langues vivantes (LVA et LVB), et ce afin de pouvoir délivrer l'attestation de langues aux candidats sur la base d'une moyenne représentative du niveau de l'élève, une épreuve ponctuelle terminale sera organisée sous la responsabilité du chef d'établissement. Chacune des activités langagières pour lesquelles manque une note ou dont la note ne peut être considérée comme représentative sera évaluée. La moyenne obtenue par l'élève, composée des notes d'évaluation des cinq activités langagières (évaluées en CC), à la suite de cette épreuve ponctuelle de remplacement, est retenue en lieu et place de la moyenne non représentative ou manquante.

Dans le cas d'une absence dûment justifiée à l'évaluation ponctuelle, le candidat est à nouveau convoqué par le chef d'établissement dans les 15 jours suivants. Si l'absence n'est pas dûment justifiée, la note zéro est attribuée pour cet enseignement.

Il appartient au chef d'établissement, le cas échéant avec l'appui de la MIREX de son interrégion, d'établir si les justificatifs présentés par l'élève permettent de qualifier la force majeure et de reconnaître le caractère justifié de l'absence.

Les candidats en situation de handicap :

Il convient de s'assurer qu'il est proposé à tout candidat en situation de handicap des conditions de travail de nature à garantir l'égalité d'accès à la formation et à l'évaluation entre les candidats. Les évaluations en contrôle continu (CC) seront adaptées pour tenir compte, le cas échéant, des aménagements prévus dans le cadre des dispositifs d'accompagnement des élèves en situation de handicap (plan d'action personnalisé (PAP), plan personnalisé de scolarisation (PPS), plan d'accompagnement individualisé (PAI), plan personnalisé de réussite éducative (PPRE)...).

Les aménagements d'épreuves aux examens accordés aux candidats (dans les conditions prévues aux articles D. 351-27 à D. 351-32 du code de l'éducation et selon la procédure de la note de service DGER/SDPFE/2026-335 du 17 juin 2026) s'appliquent à toutes les épreuves du baccalauréat, y compris aux évaluations en contrôle continu.

Concernant l'ECCF d'EPS, il convient de se référer à la note de service DGER/SDPFE/2016-825 du 26/10/2016, relatives à la pratique adaptée de l'Education Physique et Sportive dans les formations dispensées dans les établissements de l'enseignement agricole.

Une demande d'aménagement d'épreuves aux examens doit être sollicitée afin de bénéficier de dispense de la LVB.

1.1.2. L'évaluation certificative en cours de formation (ECCF)

L'enseignement évalué en ECCF concerne uniquement l'éducation physique et sportive (EPS).

1.2. Cas des autres candidats – inscrits à l'examen en modalité hors CCF

Les candidats non scolarisés, les candidats scolarisés dans un établissement d'enseignement privé dispensant un enseignement à distance ou non et n'ayant pas passé de contrat d'association avec l'Etat, et, sur leur demande au moment de l'inscription à l'examen, les sportifs de haut niveau, sportifs espoirs et sportifs des collectifs nationaux inscrits sur les listes mentionnées à l'article L. 221-2 du code du sport, sont convoqués par la MIREX à des épreuves ponctuelles terminales selon l'avis relatif à l'organisation des examens de l'enseignement technique agricole du ministère chargé de l'agriculture de la session concernée.

Pour ces candidats, l'examen est composé de 13 épreuves ponctuelles terminales (EPT) :

- Six épreuves communes à l'ensemble des candidats : français (écrit et oral), mathématiques, philosophie, épreuves de spécialité : gestion des ressources et de l'alimentation et territoires et technologies, épreuve orale terminale.
- Sept épreuves ponctuelles terminales supplémentaires : histoire- géographie/enseignement moral et civique/éducation socio-culturelle, langue vivante A, langue vivante B, mathématiques et technologies de l'information et du multimédia (TIM), éducation physique et sportive, enseignement de spécialité « territoires et sociétés », physique-chimie.

Les candidats seront convoqués par la Mission Interrégionale de Services Examens (MIREX) de leur région de rattachement pour présenter ces épreuves : le cas échéant, en fin de première année de cycle pour les épreuves anticipées de français et de mathématiques ; en fin de cycle terminal pour toutes les autres épreuves.

Ces candidats ne sont pas concernés par les enseignements optionnels.

La prise en compte des notes issues de ces évaluations s'effectue de la façon suivante :

- les notes des épreuves ponctuelles terminales et anticipées, communes à tous les candidats, comptent pour une part de 60% de la note finale en vue de l'obtention du diplôme.
- les notes des épreuves ponctuelles terminales supplémentaires se substituent aux notes du contrôle continu.

Tableaux des épreuves :

Candidats ne bénéficiant pas du contrôle continu inscrits à l'examen en modalité HCCF

Liste, nature, durée et coefficient des épreuves de l'examen de la série STAV du baccalauréat technologique				
EPREUVES DU PREMIER GROUPE				Part pour l'obtention du diplôme
EPREUVES PONCTUELLES TERMINALES				
EPREUVES	NATURE	DUREE	COEFFICIENTS	60%
Français ⁶	Ecrite	3h	5	
	Orale	0h20	5	
Mathématiques ⁷	Ecrite	2h	2	
Philosophie	Ecrite	3h	4	
Gestion des ressources et de l'alimentation	Ecrite	2h30	16	
Territoires et technologie	Ecrite	3h	16	
Epreuve orale terminale	Orale	0h20	12	40%
Territoires et sociétés	Ecrite	2h30	8	
Histoire-géographie / Enseignement moral et civique /Education Socioculturelle	Orale	0h30	9	
Langue vivante A	Orale	0h20	4	
Langue vivante B	Orale	0h20	4	
Mathématiques/ Technologies de l'informatique et du multimédia	Ecrite	2h	7	
Physique-chimie	Ecrite	2h	4	
Education physique et sportive - EPS	Pratique	-	4	
EPREUVES DU DEUXIEME GROUPE ⁸				

⁶ Épreuves anticipées, le cas échéant

⁷ Proposées aux candidats ayant obtenu une moyenne au moins égale à 8/20 et inférieure à 10/20 aux épreuves du premier groupe. Les épreuves du deuxième groupe ne portent que sur les épreuves ponctuelles terminales écrites.

⁸ Proposées aux candidats ayant obtenu une moyenne au moins égale à 8/20 et inférieure à 10/20 aux épreuves du premier groupe. Les épreuves du deuxième groupe ne portent que sur les épreuves ponctuelles terminales écrites.

Gestion des absences

Toute absence à une évaluation ponctuelle terminale doit être dûment justifiée par un cas de force majeure. Le justificatif doit être adressé à la MIREX dans laquelle le candidat individuel est inscrit, au plus tard trois jours ouvrables après le déroulement de l'évaluation. En cas d'absence pour cause de force majeure dûment constatée à une évaluation ponctuelle, le candidat individuel est convoqué à une évaluation de remplacement organisée par la MIREX qui avait organisé l'évaluation initiale, au cours du premier trimestre de l'année scolaire suivante.

1.3. Commission d'harmonisation

Pour tous les candidats et conformément à l'article D.336-4-1 du code de l'éducation, une commission d'harmonisation des notes retenues au titre du contrôle continu pour le baccalauréat est mise en place par chaque directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de rattachement de la mission interrégionale des examens.

Elle est présidée par le président du jury d'examen, ou par la personne qu'il désigne. Elle est composée de présidents-adjoints de jury et d'enseignants, nommés par chaque directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de rattachement de la mission interrégionale des services examens, pour chaque session du baccalauréat. La commission prend connaissance des notes de contrôle continu transmises par les établissements et procède si nécessaire à leur harmonisation.

Ces harmonisations peuvent être réalisées à la hausse comme à la baisse.

1.4. Candidats ajournés – Interruption de scolarité

Les épreuves ponctuelles terminales (communes à tous les candidats) :

Les candidats au baccalauréat technologique série STAV peuvent conserver, après un échec à l'examen, sur leur demande et pour chacune des épreuves ponctuelles terminales-EPT du premier groupe, communes à tous les candidats, dans la limite des cinq sessions suivant la première session à laquelle ils se sont présentés, le bénéfice des notes égales ou supérieures à 10 qu'ils ont obtenues à ces épreuves. Ils ne subissent alors que les autres épreuves.

Aucune mention ne peut être attribuée à un candidat qui a demandé à conserver le bénéfice de notes.

Le renoncement à un bénéfice de notes lors d'une session est définitif, et seules les notes obtenues ultérieurement sont prises en compte pour l'attribution du diplôme.

Cas particulier des épreuves anticipées : le candidat qui présente à nouveau l'examen peut demander à conserver, pour la session qui suit immédiatement son échec à l'examen, les notes obtenues aux épreuves anticipées y compris celles inférieures à 10 sur 20. Au-delà de ce délai d'un an, cette conservation est possible uniquement pour les notes obtenues aux épreuves anticipées supérieures ou égales à 10 sur 20, pendant les cinq sessions qui suivent la première présentation à l'examen.

Candidats en situation de handicap

Conformément à l'article D. 336-14 du code de l'éducation, les candidats en situation de handicap peuvent conserver, sur leur demande et pour chacune des épreuves ponctuelles terminales du premier groupe, dans la limite des cinq sessions suivant la première session à laquelle ils se sont présentés, le bénéfice des notes qu'ils ont obtenues à ces épreuves (que celles-ci soient supérieures, inférieures ou égales à 10). Ils ne subissent alors que les autres épreuves.

Le contrôle continu

- Candidats en CCF

En cas de redoublement de la classe de terminale après un échec à l'examen ou après une interruption de la scolarité d'une durée maximale d'un an, les candidats conservent les notes du contrôle continu acquises **durant l'année de la classe de première de la session précédant l'échec à l'examen**. Les notes de la classe de terminale ne sont pas conservées. Le candidat ne peut pas s'inscrire dans un enseignement optionnel qu'il n'a pas suivi lors de la session précédente.

Au-delà de ce délai d'une année ou après un nouvel ajournement à l'examen, les notes de contrôle continu de la classe de première ne sont pas conservées. Le candidat est alors convoqué à une évaluation ponctuelle dans l'enseignement de spécialité suivi uniquement en première organisée par l'établissement. Pour les autres enseignements relevant du contrôle continu, ses moyennes annuelles obtenues pendant sa nouvelle année de terminale sont retenues pour le baccalauréat, affectées des coefficients du cycle terminal.

- Candidats hors CCF

En cas d'ajournement à l'examen, les notes acquises aux épreuves de contrôle continu ne sont pas conservées, quelle que soit leur valeur. -

Dispositions transitoires relatives à l'épreuve anticipée de mathématiques

Des dispositions transitoires permettent aux candidats ayant entamé le cycle terminal avant la création de l'épreuve anticipée de mathématiques de ne pas la présenter :

Candidats ajournés à la session 2026 : dispensés de l'épreuve de mathématiques pour la session 2027.

Candidats ayant présenté les épreuves anticipées en 2024-2025 régulièrement inscrits à la session 2026 mais qui, pour cause de force majeure dument constatée, n'ont pu subir aucune épreuve organisée en 2026 ni les épreuves de remplacement correspondantes : dispensés pour la session 2027 et en cas d'échec, pour la session 2028.

Candidats résidant temporairement à l'étranger pour une ou deux années, ayant subi les épreuves anticipées lors de l'année scolaire 2024-2025 : dispensés de l'épreuve de mathématiques pour l'une des deux sessions qui suivent ainsi que l'année suivant l'échec à l'examen, le cas échéant.

Candidats bénéficiant d'aménagements d'épreuves autorisés par l'autorité académique ayant entamé les enseignements de la classe de première avant la rentrée 2025 et qui achèvent ces enseignements à partir de l'année 2025-2026 : dispensés à leur demande de l'épreuve de mathématiques pour la session à laquelle intervient la décision finale du jury ainsi que l'année suivant l'échec à l'examen, le cas échéant.

Candidats bénéficiant d'aménagements d'épreuves autorisés par l'autorité académique, ayant commencé les enseignements de la classe de terminale avant la rentrée 2026 : dispensés de l'épreuve de mathématiques pour la session à laquelle intervient la décision finale du jury ainsi que l'année suivant l'échec à l'examen, le cas échéant.

2. Définitions des épreuves ponctuelles terminales et de contrôle en cours de formation

2.1. Définition des six épreuves ponctuelles terminales (EPT) communes à l'ensemble des candidats

Français

L'épreuve de Français est une épreuve ponctuelle terminale anticipée, affectée du coefficient 10. Elle se compose :

- a) d'une épreuve ponctuelle terminale écrite anticipée de 3 heures affectée du coefficient 5 ;
- b) d'une épreuve ponctuelle terminale orale anticipée de 20 minutes affectée du coefficient 5. Le candidat dispose de 30 minutes de préparation.

Elle est identique pour tous les candidats (évalués en modalité CCF et hors CCF). L'épreuve est évaluée par un enseignant de français, à l'aide d'une grille nationale critériée d'évaluation.

- a) EPT écrite anticipée

La durée totale de l'épreuve est de 3 heures.

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve permet de vérifier les compétences acquises en français tout au long de la scolarité et notamment les compétences suivantes développées dans le cadre du module C1 :

- Lire, interpréter et confronter des textes littéraires ;
- Mobiliser une culture littéraire et artistique au service de l'analyse et de l'expression ;
- Développer une argumentation cohérente et nuancée ;
- Exercer de manière raisonnée sa faculté d'invention ;
- S'exprimer correctement à l'écrit.

L'épreuve prend appui sur un corpus de trois textes littéraires.

Le sujet comporte deux parties : l'une vérifie les compétences de lecture et d'analyse, l'autre vérifie les compétences d'argumentation.

Dans la première partie, le candidat doit répondre à deux questions : l'une portant sur la confrontation du sens et des enjeux des textes, et l'autre interrogeant sur un axe de lecture de l'un de ces textes. La confrontation peut porter sur deux des trois textes ou sur les trois textes du corpus.

Dans la seconde partie, le candidat choisit entre deux sujets :

- Soit un essai argumentatif en relation avec le corpus ;
- Soit une écriture d'invention à visée argumentative.

L'écriture d'invention s'inscrit dans une situation de communication définie par l'énoncé et peut prendre des formes variées : lettre, lettre ouverte, discours oratoire, dialogue inséré dans le récit ou dialogue théâtral, monologue délibératif. Pour chaque sujet d'invention sont précisés une consigne de longueur et le statut de l'émetteur. Pour développer son argumentation (qu'il s'agisse de l'essai ou de l'écriture d'invention), le candidat s'appuie sur le corpus, sur les textes étudiés en classe ainsi que sur ses lectures et sa culture personnelle.

L'essai et l'écriture d'invention ne doivent pas être signés par le candidat, ce qui constituerait une fraude à l'examen.

Modalités d'évaluation

Elle est réalisée par un enseignant de français, à l'aide d'une grille nationale critériée d'évaluation et d'indications de correction précisant les critères d'évaluation.

Le barème général est le suivant :

- Lire et analyser les textes littéraires : 8 points
- Développer une argumentation cohérente et nuancée : 8 points
- S'exprimer correctement à l'écrit : 4 points (pour l'ensemble de la copie)

b) EPT orale anticipée

L'épreuve d'une durée totale de 50 minutes se compose de deux parties : un exposé de 10 minutes (précédé d'un temps de préparation de 30 minutes) et un entretien de 10 minutes.

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve permet de vérifier les compétences acquises en français tout au long de la scolarité et notamment les compétences suivantes développées dans le cadre du module C1 :

- Communiquer dans une situation orale définie,
- S'appropriier le sens et les enjeux des textes et des œuvres,
- Mettre en relation le texte et l'œuvre littéraire avec d'autres modes d'expression artistiques,
- Formuler une appréciation critique et/ou une émotion esthétique justifiée.

L'épreuve comporte deux parties :

- Un exposé d'une durée de 10 minutes qui vérifie les capacités à s'exprimer à l'oral et à mettre en œuvre un développement argumenté au service d'une interprétation ;
- Un entretien d'une durée de 10 minutes qui vérifie les capacités à dialoguer avec le jury et à mettre en œuvre des critères d'analyse et d'appréciation des différents modes d'expression artistiques.

Modalités d'évaluation

Elle est réalisée par un enseignant de français, à l'aide d'une grille nationale critériée d'évaluation.

L'EPT orale anticipée prend appui sur un texte littéraire étudié au cours de l'année (extrait d'œuvre intégrale ou texte issu d'un groupement de textes) ainsi que sur les prolongements artistiques et culturels qui en ont accompagné l'étude.

Les textes et les œuvres littéraires et artistiques sélectionnés par l'enseignant pour l'épreuve orale apparaissent dans le descriptif du travail de l'année. Ce descriptif et les textes littéraires étudiés sont transmis au jury à l'avance par l'enseignant de français selon les modalités fournies par l'autorité académique et le calendrier national des épreuves.

Le candidat se présente le jour de l'examen avec :

- Le descriptif du travail de l'année comprenant notamment les textes et les œuvres littéraires et artistiques sélectionnés par l'enseignant ;
- Les photocopies des textes et des documents iconographiques retenus par l'enseignant pour l'oral ;
- Un exemplaire de chaque œuvre intégrale ayant fait l'objet d'une lecture analytique et/ou littéraire.

Première partie : Exposé (10 points)

Le jury propose un texte choisi exclusivement parmi ceux présentés et sélectionnés pour l'oral dans le descriptif, transmis au jury à l'avance par l'enseignant. En aucun cas, l'interrogation ne pourra porter sur un texte abordé selon le mode de la lecture cursive ni sur un support autre qu'un texte littéraire. Le jury formule une question qui invite le candidat à présenter et contextualiser l'extrait ainsi qu'à mettre en évidence ses enjeux.

Le candidat propose une lecture expressive à haute voix de la totalité ou d'une partie du texte sur lequel il est interrogé, avant ou au cours de son étude, et il répond à la question posée sous la forme d'un exposé construit, argumenté et illustré.

Seconde partie : Entretien (10 points)

L'entretien prend appui sur les propos du candidat et permet d'approfondir la connaissance de l'œuvre ou du groupement de textes ainsi que les relations établies avec d'autres œuvres artistiques étudiées au cours de l'année. Il permet également au candidat d'exprimer une appréciation et/ou une émotion qui peut porter sur l'œuvre lue en lecture cursive.

Descriptif du travail de l'année : lectures et activités

Le descriptif est présenté dactylographié, il est signé par l'enseignant et visé par le chef d'établissement, seul le code Indexa de l'établissement (numéro UAI) doit être indiqué dans l'entête du descriptif. Il ne comporte pas le logo, le nom ou l'adresse de l'établissement.

Il se conforme au référentiel de formation du module C1 du baccalauréat technologique, série STAV. Son objectif est d'informer le jury, avec clarté et précision, des lectures et activités conduites au cours de l'année.

Sa mise en page est tabulaire et conforme à la trame proposée dans la présente note de service pour faciliter la lecture de l'examineur.

Chaque jury reçoit à l'avance, dans son établissement, le descriptif et les textes sélectionnés pour l'oral des candidats qu'il aura à évaluer.

Ce descriptif comprend :

- La présentation des différentes séquences réalisées au cours de l'année (titre et problématique de chaque séquence, objectifs visés, activités, etc.) ;
- La mention explicite des 12 à 15 textes issus des œuvres intégrales ou des groupements pouvant donner lieu à une interrogation dans le cadre de l'exposé de l'épreuve orale anticipée. Les textes sélectionnés pour l'oral sont exclusivement littéraires⁹;
- La mention des prolongements artistiques et culturels qui ont permis de faire dialoguer ces textes et œuvres littéraires avec des œuvres relevant des autres arts ou des éclairages critiques et notamment la mention précise des œuvres artistiques ne pouvant être photocopiées (œuvres musicales, cinématographiques, performances, etc.) ;
- La mention des lectures complémentaires proposées à la classe parmi lesquelles au moins une œuvre intégrale proposée par l'enseignant en lecture cursive, en prolongement de l'étude des thématiques et des problématiques abordées au cours de l'année.

Le descriptif est élaboré par l'enseignant. La sélection des textes et des œuvres littéraires et artistiques fait l'objet d'un travail concerté avec la classe tout au long de l'année.

Textes étudiés

Avec le descriptif, l'établissement transmet les textes dactylographiés étudiés au cours de l'année. Chaque document transmis est identifié avec le code Indexa de l'établissement (numéro d'UAI) concerné.

Il est de la responsabilité du chef d'établissement de transmettre le descriptif du travail de l'année et les textes selon les modalités nationales communiquées par la MIREX et le calendrier national des épreuves.

⁹ Deux œuvres intégrales –récit et théâtre-, un groupement de textes poétiques- issus ou non d'un même recueil -, un groupement de textes de littératures d'idées.

Le chef d'établissement s'assure, avant toute transmission, de la lisibilité de tous les documents.

Les élèves inscrits à l'examen en modalité HCCF transmettent leurs descriptif et textes, auprès de leur MIREX de référence, selon les mêmes modalités de présentation, dans le respect des consignes des MIREX et du calendrier national des épreuves.

Trame de présentation tabulaire du descriptif :

Code Indexa de l'établissement (numéro UAI) (pour les inscriptions en modalité CCF)		
SÉQUENCE n°1	POUR L'EXPOSÉ	POUR L'ENTRETIEN
Titre de la séquence (Intitulé du groupement de textes ou titre de l'œuvre intégrale) Problématique Objectifs	Lectures analytiques ou littéraires Indiquer clairement les références exactes et la date du texte ou de l'œuvre. Ne pas préciser le projet de lecture de chaque texte pour ne pas alourdir le document. Présenter les textes dans l'ordre de la séquence et pas dans l'ordre chronologique. Textes sélectionnés pour l'oral : - -	Textes et documents non textuels (de toute nature) abordés selon d'autres modalités de lecture (à préciser : lecture oralisée, lecture d'images, lecture comparée...) Orientations et approches synthétiques (pour l'œuvre intégrale) Lectures cursives (longs extraits lus en classe ou de façon autonome, au moins une œuvre intégrale) Autres activités : travaux d'écriture (codifiée, créative, collaborative...), activités orales diverses, supports scripto-visuels, productions numériques, cinéma, visite, rencontre, concours...
SÉQUENCE n°2	POUR L'EXPOSÉ	POUR L'ENTRETIEN
Titre de la séquence Problématique Objectifs	Lectures analytiques ou littéraires	Textes et documents non textuels (de toute nature) abordés selon d'autres modalités de lecture Orientations et approches synthétiques (pour l'œuvre intégrale) Lectures cursives Autres activités :
SÉQUENCE n°...	POUR L'EXPOSÉ	POUR L'ENTRETIEN
...	...	...

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Baccalauréat Technologique série sciences et technologie de l'agronomie et du vivant - STAV

Examen : BAC TECHNO STAV
Session :
Centre :

CCF et HCCF
N° d'anonymat ou Nom-Prénom du candidat :

Épreuve anticipée : Français - écrit-
Date :
N° jury :

Épreuve de français (écrit)

Compétences	Critères	Indicateurs	--	-	+	++	Note	APPRÉCIATIONS
Lire et analyser des textes littéraires (1 ^{ère} partie)	Confrontation organisée et pertinente des textes (1 ^{ère} question)	- Enjeux et éléments constitutifs des textes (citations et/ou reformulations) globalement identifiés au regard de la question posée - Organisation structurée et synthétique des convergences et/ou divergences repérées					/5	
	Mobilisation à bon escient de connaissances grammaticales, stylistiques, culturelles au service d'une interprétation (2 ^e question)	- Pertinence des analyses et du choix des citations - Présence de savoirs et d'outils liés à l'analyse littéraire ou stylistique ; accent mis sur les effets produits					/3	
Développer une argumentation cohérente et nuancée (2 ^e partie)	Prise en compte des consignes et des enjeux du sujet	Essai						
		- Problématique littéraire et/ou culturelle en jeu dans le sujet identifiée et prise en compte de la visée argumentative - Respect de la longueur et structure de l'essai soulignée par la mise en page (introduction, développement organisé et conclusion)						
	Élaboration d'une stratégie argumentative pertinente, étayée par des connaissances culturelles et stylistiques	Essai						
		- Examen argumenté de la question et exploitation obligatoire du corpus - Pertinence des arguments et des exemples - Progression du propos - Présence d'une culture scolaire et personnelle précise, ouverte sur les arts et la littérature						
S'exprimer correctement à l'écrit (sur l'ensemble de la copie)	Maîtrise satisfaisante de la syntaxe, du lexique et de l'orthographe	- Lisibilité et mise en page aérée - Syntaxe qui sert l'intelligibilité du propos - Lexique précis, nuancé - Accords grammaticaux globalement observés <i>On valorise dans l'écriture d'invention le souci d'adapter la langue au contexte et au genre requis</i>					/4	
TOTAL							/20	
Appréciation générale :								Signature(s) du jury

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Baccalauréat Technologique série sciences et technologie de l'agronomie et du vivant – STAV

Examen : BAC TECHNO STAV
Session :
Centre :

CCF et HCCF
N° d'anonymat ou Nom-Prénom du candidat :

Épreuve anticipée : Français - oral-
Date :
N° jury :

Module : C1 : Langue française, littérature et autres arts

	Compétences	Critères	Indicateurs	--	-	+	++	Note	APPRÉCIATIONS
EXPOSE	S'exprimer dans le cadre d'un oral préparé	Lecture à haute voix fluide et expressive	- Prononciation correcte - Respect des liaisons et de la ponctuation - Respect de la métrique - Rythme - Nuances et tons					/2	
		Expression et organisation du propos, adaptées à la situation orale d'examen	- Langue scolaire sans familiarité - Fluidité et audibilité de la parole - Organisation de l'exposé adaptée à la durée de l'épreuve (10 minutes)					/3	
	Mettre en œuvre un développement argumenté au service d'une interprétation	Interprétation du texte justifiée au regard de la question posée	- Prise en compte de la question posée - Compréhension globale du sens et des enjeux du texte - Connaissances culturelles suffisantes pour mettre le texte en contexte - Appui sur des éléments significatifs (références précises au texte et aux effets produits par les procédés d'écriture)					/5	
ENTRETIEN	S'exprimer dans le cadre d'un oral en interaction	Qualité de communication avec le jury	- Écoute et réactivité aux questions et aux remarques - Engagement personnel dans la communication verbale et non- verbale					/4	
	Mettre en œuvre des critères d'analyse et d'appréciation	Jugement critique et esthétique argumenté qui tisse des liens entre les œuvres littéraires et artistiques.	- Mise en évidence du dialogue entre des œuvres relevant de domaines artistiques différents - Éléments d'analyse précis et convaincants - Mise en perspective des lectures et expériences culturelles personnelles et conduites en classe - Emploi d'un lexique nuancé du jugement et de l'affectivité					/6	
TOTAL								/20	

Appréciation générale :

Signature(s) du jury

Mathématiques

L'épreuve de mathématiques est une épreuve ponctuelle terminale anticipée, affectée du coefficient 2, d'une durée de 2 heures.

Elle est commune pour tous les candidats (évalués en modalité CCF et hors CCF).

La correction est effectuée par un professeur de mathématiques, à l'aide d'une grille nationale d'évaluation.

Objectifs de l'épreuve

Cette épreuve a vocation à établir le niveau mathématique des élèves dans le cadre du baccalauréat. Il s'agit de répondre à la demande sociale de garantie de la maîtrise par les élèves des fondamentaux mathématiques par une évaluation objective. L'objectif est ici d'évaluer la capacité à mobiliser des compétences mathématiques pour résoudre des problèmes dans des champs d'application divers au regard de l'objectif 2 du module C4 du référentiel de STAV.

Modalités d'évaluation

Cette épreuve a une durée totale de deux heures. La calculatrice n'est pas autorisée.

L'épreuve comportera deux parties :

- une première partie notée sur 6 points, évaluant des automatismes. La liste d'automatismes de référence est celle en vigueur pour l'épreuve anticipée de mathématiques des baccalauréats général et technologique de l'Education nationale. Cette première partie d'énoncé du sujet est constituée d'une liste d'items sous forme de questionnaire à choix multiples et à réponse unique.
- une seconde partie notée sur 14 points, dont l'énoncé vise à évaluer l'objectif 2 du module C4 du référentiel de STAV. Pour autant, les contenus relatifs à cette épreuve anticipée sont communs à ceux du programme de mathématiques du tronc commun de la classe de première de la filière technologique de l'Education nationale. L'énoncé comporte deux à trois exercices indépendants les uns des autres mobilisant la résolution de problèmes afin d'évaluer les différentes connaissances et compétences mathématiques mises en jeu.

Une grille d'évaluation sera fournie avec le sujet.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Baccalauréat Technologique série sciences et technologie de l'agronomie et du vivant - STAV

Examen : BAC TECHNO STAV
Session :
Centre :

CCF et HCCF
N° d'anonymat ou Nom-Prénom du candidat :

Épreuve anticipée : Mathématiques -
Date :
N° jury :

Épreuve de mathématiques

Capacité	Critères	Indicateurs	--	-	+	++	Note	APPRÉCIATIONS
Mobiliser des compétences mathématiques et des outils numériques pour résoudre des problèmes dans des champs d'application divers	Mobiliser des automatismes mathématiques dans les domaines du calcul, de l'information chiffrée et des représentations graphiques						/6	
	Étude des phénomènes discrets.	- Modéliser un phénomène à l'aide d'une suite. - Exploiter numériquement et graphiquement le modèle discret -Étudier un modèle discret. - Apporter une réponse au problème.					/14	
	Étude des phénomènes continus.	- Modéliser un phénomène par un ajustement affine.- - Exploiter numériquement et graphiquement le modèle continu. - Étudier un modèle continu. - Apporter une réponse au problème						
Organisation des données et étude des phénomènes aléatoires.	- Analyser des tableaux. - Simuler/modéliser/ représenter des phénomènes aléatoires discrets. - Déterminer des probabilités. - Déterminer l'espérance de variables aléatoires. - Prendre une décision							
TOTAL							/20	
Appréciation générale :								Signature(s) du jury

Philosophie

L'épreuve de Philosophie est une épreuve ponctuelle terminale écrite d'une durée de 3 heures. Elle est identique pour tous les candidats (évalués en modalité CCF et hors CCF). Elle est affectée du coefficient 4.

Objectifs de l'épreuve

Cette épreuve évalue les compétences suivantes :

- Conceptualiser,
- Problématiser,
- Argumenter philosophiquement.

L'épreuve comprend deux sujets au choix. Chaque sujet comprend trois questions. Les questions 1 et 2 vérifient les capacités de compréhension, d'explication et de reformulation du texte philosophique proposé. La question 3 vérifie la capacité à développer une argumentation philosophique.

Un barème précise le nombre de points affectés à chaque question.

Modalités d'évaluation

La correction est réalisée par un enseignant de philosophie, à l'aide d'une grille nationale critériée d'évaluation et d'indications de correction précisant les critères d'évaluation.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Baccalauréat Technologique série sciences et technologie de l'agronomie et du vivant - STAV

Examen : BAC TECHNO STAV
Session :
Centre :

CCF et HCCF
N° d'anonymat ou Nom-Prénom du candidat :

Épreuve terminale : Philosophie-
Date :
N° jury :

Compétences	Critères	Indicateurs	--	-	+	++	Note	APPRÉCIATIONS
Lire et analyser un texte philosophique	Identification et reformulation de la thèse de l'auteur (1^{ère} question)	- Repérage pertinent de la thèse comprise comme une assertion - Reformulation personnelle claire appuyée sur des citations de mots ou d'expressions significatifs du texte (absence de faux sens ou contresens) - Mise en évidence de la démarche de l'auteur (éléments significatifs du cheminement argumentatif, formulation d'un paradoxe, réponse à un problème, distinction entre deux notions, etc.)					/5	
	Explication d'une citation (plus ou moins longue) du texte (2^{ème} question)	- Contextualisation de la citation dans l'économie argumentative du texte - Prise en compte de la citation dans sa littéralité - Elucidation des termes ou des concepts mis en jeu dans l'énoncé - Présence éventuelle d'éléments d'éclairage pertinents (renvois à d'autres expressions du texte, illustrations, références, etc.)					/5	
Construire une argumentation philosophique qui réponde à une question <i>Question 3</i>	Mise en œuvre d'une progression menée jusqu'à son terme à partir de la question problématisée	- Structure repérable dans sa matérialité (introduction-développement-conclusion) et adaptée à la longueur exigée - Identification de ce qui fait problème dans la question posée (ce qui heurte l'opinion admise ou bien une position scientifique ou philosophique autrement mieux établie) - Progression articulée et orientée selon un questionnement - Résolution du problème dans la conclusion					/4	
	Elaboration d'une réponse claire et argumentée qui dépasse les lieux communs	- Principaux enjeux du sujet identifiés - Examen critique des termes du débat - Arguments pertinents au service des thèses mobilisées - Éléments pertinents d'analyse conceptuelle - Prise de position affirmée et cohérente					/4	
	Mobilisation pertinente de ressources culturelles et linguistiques variées	- Ressources de la langue (distinctions conceptuelles, représentations impliquées par l'usage des termes) - Concepts et références philosophiques maîtrisés et correctement intégrés - Exemples précis et appropriés					/2	
TOTAL							/20	
Appréciation générale								Signature du jury

Gestion des ressources et de l'alimentation

L'épreuve de Gestion des ressources et de l'alimentation est une épreuve ponctuelle terminale écrite d'une durée de 2 heures et 30 minutes.

Elle est identique pour tous les candidats (évalués en modalité CCF et hors CCF). Elle est affectée du coefficient 16.

Objectifs de l'épreuve

Cette épreuve écrite envisage les dimensions disciplinaires du module S1 suivantes : la biologie-écologie et les sciences et techniques de l'agronomie. Elle est intégrative et prend la forme d'une étude de cas.

Cette dernière s'appuie sur un corpus de documentaires présentant une problématique ayant trait à la gestion des ressources et de l'alimentation en lien avec des agroécosystèmes dans leur contexte.

L'épreuve évalue l'aptitude du candidat à :

- Identifier des enjeux liés à une problématique contextualisée,
- Conduire une réflexion de nature scientifique et technologique concernant l'alimentation et la gestion des ressources naturelles en lien avec le fonctionnement des agroécosystèmes.

Modalités d'évaluation

Le sujet est construit conjointement par les enseignants de biologie-écologie et de sciences et techniques de l'agronomie.

La correction est réalisée par un enseignant de biologie-écologie et un enseignant en sciences et techniques de l'agronomie (agronomie, zootechnie) à l'aide d'une grille nationale critériée d'évaluation et d'indications de correction précisant les critères d'évaluation.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Baccalauréat Technologique série sciences et technologie de l'agronomie et du vivant - STAV

Examen : BAC TECHNO STAV
Session :
Centre :

CCF et HCCF
N° d'anonymat ou Nom-Prénom du candidat :

Épreuve : Gestion des ressources et de l'alimentation
Date :
N° jury :

Module : S1 : Gestion des ressources et de l'alimentation

Compétences	Critères	Indicateurs	--	-	+	++	Note	APPRÉCIATIONS
Identifier des enjeux liés à une problématique contextualisée	Compréhension du sujet	Bornage du sujet					/5 ou 6 Selon les sujets	
	Valorisation des informations	Expression des enjeux : Identification, explication, classement (+/-) Mobilisation des documents et/ou de son expérience personnelle						
	Structuration de la réponse	Introduction succincte, paragraphes (enjeux+/-) ...						
Conduire une réflexion de nature scientifique et technologique concernant l'alimentation et la gestion des ressources naturelles en lien avec le fonctionnement des agroécosystèmes	Appropriation des ressources	Sélection, classement, hiérarchisation des informations Compréhension de l'information Traitement de l'information ...					/14 ou 15 Selon les sujets	
	Mobilisation d'une méthodologie et d'un raisonnement	Formulation d'hypothèses, de propositions Rigueur de la démarche Argumentation/explication ...						
	Mobilisation de connaissances	Etendue Pertinence Précision approfondissement ...						
TOTAL							/20	
Appréciation générale :								Signature(s) du jury

Territoires et technologies

L'épreuve de Territoires et technologie est une épreuve ponctuelle terminale écrite de 3 heures dont 30 minutes consacrées à la prise de connaissance des documents. Elle est identique pour tous les candidats (évalués en modalité CCF et hors CCF).

Elle est affectée du coefficient 16.

Objectifs de l'épreuve

Cette épreuve terminale écrite comporte deux parties. La première partie est commune à tous les candidats, quel que soit le domaine technologique étudié. La seconde partie est contextualisée selon le domaine technologique étudié par le candidat.

Attendus de la première partie :

À partir de documents d'actualité en lien avec un ou plusieurs territoires, le candidat montre sa compréhension de l'information et des phénomènes décrits dans les documents et formule un point de vue. On attend du candidat qu'il mobilise ses connaissances :

- Des spécificités des territoires,
- De l'organisation des territoires,
- De la régulation des activités économiques relatives aux cinq domaines technologiques présentes dans les territoires.

Attendus de la seconde partie :

À partir d'un corpus documentaire spécifique à chaque domaine technologique, présentant un processus technologique situé dans son contexte, on attend du candidat :

- Qu'il analyse les interactions d'une part entre le contexte et le processus, d'autre part entre le contexte et les choix socio-techniques,
- Qu'il mobilise sa culture du domaine technologique concerné.

Modalités d'évaluation

La correction est réalisée par un enseignant en sciences économiques, sociales et de gestion et un enseignant en sciences et techniques du domaine technologique concerné à l'aide d'une grille nationale critériée d'évaluation et d'indications de correction précisant les critères d'évaluation.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Baccalauréat Technologique série sciences et technologie de l'agronomie et du vivant - STAV

Examen : BAC TECHNO STAV
Session :
Centre :

CCF et HCCF
N° d'anonymat ou Nom-Prénom du candidat :

Épreuve : Territoires et technologies
Date :
N° jury :

Module : S4 : Territoires et technologies

Compétences	Critères	Indicateurs	--	-	+	+	+	Note	APPRÉCIATIONS
1ère partie									
Analyser les caractéristiques et les enjeux d'une activité en lien avec un territoire	Compréhension d'une problématique liée à une activité dans un territoire	- Précision des définitions des concepts et notions clés - Validité et pertinence des explications - Compréhension de l'information dans son contexte						/4	
	Construction d'un point de vue argumenté	- Présence d'un point de vue - Cohérence de l'argumentation - Pertinence de l'argumentation - Mobilisation de références personnelles pour construire le point de vue						/2	
2ème partie									
Analyser un processus technologique dans son contexte	Analyse des interactions entre contexte et processus	- Caractérisation des principales étapes du processus - Identification des éléments clefs du contexte du processus étudié - Description argumentée des liens entre le Contexte et la conduite du processus						/6 ou 7 Selon les sujets	
	Analyse de choix sociotechniques	- Repérage des choix sociotechniques - Repérage des déterminants des choix sociotechniques - Description argumentée des liens entre déterminants et choix sociotechniques - Identification des enjeux liés aux choix réalisés						/7 ou 8 Selon les sujets	
TOTAL								/20	
Appréciation générale									Signature(s) du jury

Épreuve orale terminale

L'épreuve orale terminale est une épreuve ponctuelle terminale orale d'une durée de 20 minutes.

Elle est identique pour tous les candidats (évalués en modalité CCF et hors CCF). Elle est affectée du coefficient 12.

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à présenter un projet centré sur un enjeu du monde contemporain et à en débattre à l'oral. La notion de projet se traduit par le choix personnel d'un sujet de discussion traité dans la durée qui prend appui sur : des expériences personnelles, des situations vécues ou observées.

À partir de l'expérience acquise dans son parcours de formation et de son intérêt personnel, le candidat questionne, dans ses enjeux sociotechniques et éthiques, un sujet de son choix adossé aux enseignements de spécialité et argumente son point de vue dans un exposé suivi d'un entretien avec un jury.

Modalités d'évaluation

Le jury est composé de deux examinateurs de disciplines différentes :

- Un enseignant des enseignements communs,
- Un enseignant des enseignements de spécialité.

Le professeur documentaliste peut être examinateur pour l'épreuve au titre des enseignements communs.

L'épreuve se déroule en deux temps :

- Une présentation du projet par le candidat pendant 10 minutes,
- Suivi d'un échange avec le jury pendant 10 minutes.

Le candidat ne présente aucun support au jury.

Il peut, cependant, avoir des notes sur des fiches, qu'il utilise comme pense-bête, pour lui permettre de structurer sa pensée, ou d'utiliser un vocabulaire spécifique difficile à mémoriser.

Une attention particulière sera accordée à l'utilité de ce type de fiche, pour les candidats souffrant de difficultés d'élocution ou de troubles neuro- développementaux.

L'appréciation du jury porte sur la prestation orale et s'appuie sur une grille nationale critériée d'évaluation. Sera ainsi évaluée pendant l'oral la capacité du candidat à mettre en œuvre une démarche d'investigation personnelle, à questionner un sujet, à argumenter des choix, à débattre et communiquer. L'intérêt du questionnement retenu, la pertinence de l'argumentation, ainsi que le recul critique du candidat, tant par rapport à son expérience vécue qu'à ses acquis académiques, seront valorisés.

L'épreuve orale terminale n'est donc pas l'occasion d'une vérification des connaissances mais une évaluation de la cohérence de la réflexion, de la capacité d'investigation et de l'engagement du candidat.

Baccalauréat Technologique série sciences et technologie de l'agronomie et du vivant - STAV

Examen : BAC TECHNO STAV
Session :
Centre :

CCF et HCCF
N° d'anonymat ou Nom-Prénom du candidat :

Épreuve : Orale terminale
Date :
N° jury :

Épreuve orale terminale

Compétences	Critères	Indicateurs	--	-	+	+	+	Note	APPRÉCIATIONS
Mettre en œuvre une démarche d'investigation personnelle	Planification de la démarche dans la durée. Sélection de procédures d'investigation appropriées. Repérage des acteurs (liés au sujet étudié) et recensement des sources	- Prise d'initiative - Variété des expériences prises en compte (stage, expérience scolaire et/ou extrascolaire) - Variété des démarches d'investigation (exploration documentaire ou de données empiriques, enquête, entretien, observation en milieu naturel, etc...)						/3	
Questionner un sujet dans ses enjeux socio techniques et éthiques	Contextualisation de la question de départ. Mise en évidence des aspects problématiques (et/ou contradictoires) du sujet choisi : impacts sociaux, politiques, environnementaux, enjeux éthiques, etc. Traitement des informations avec un regard critique et systémique.	- Dépassement et /ou enrichissement des représentations initiales - Degré de conceptualisation et de problématisation (différents volets abordés selon différentes perspectives, et à différentes échelles, locale/nationale/internationale) - Variété des savoirs mobilisés (académiques, professionnels, vernaculaires, médiatiques). - Reconnaissance des valeurs et des principes impliqués.						/5	
Argumenter des choix dans un discours oral finalisé	Justification du projet présenté. Mise en avant d'arguments épistémiques et éthiques (éthique personnelle et/ou professionnelle) au service d'un point de vue. Organisation d'un discours destiné à convaincre.	- Cohérence des choix - Degré d'engagement du candidat dans son propos - Qualité de la prise de position - Vocabulaire et/ou posture critique - Articulations logiques - Modalisation, nuances						/6	
Communiquer et débattre	Prise en compte de la situation de communication (contrainte temporelle, prise en compte du jury) Expression de qualités de communication verbale et non verbale (fluidité et implication) Ajustement du propos dans l'échange et aptitude au dialogue (débat)	- Respect du temps alloué - Élocution, débit, volume - Correction de la langue et lexique spécialisé - Distance par rapport aux notes - Attitude investie - Degré de réactivité dans l'entretien - Interactions nombreuses et variées (maîtrisées)						/6	
TOTAL								/20	
Appréciation générale									Signature(s) du jury

2.2. Définition de l'évaluation certificative en cours de formation d'EPS

Education physique et sportive

Pour les candidats évalués en modalité CCF, l'épreuve d'éducation physique et sportive prend la forme d'une ECCF.

Cette ECCF comporte obligatoirement deux situations d'évaluation certificative : l'une se déroule en classe de première et l'autre en classe de terminale.

Chaque situation d'évaluation certificative s'appuie sur une activité physique, sportive ou artistique inscrite sur des listes nationale et/ou régionale et vise obligatoirement deux champs d'apprentissage différents. Il est possible d'évaluer une activité définie localement dans la mesure où celle-ci aura été validée au préalable par l'Inspection de l'enseignement agricole et inscrite dans le projet d'EPS.

Les candidats présentant une inaptitude partielle ou un handicap ne permettant pas une pratique des APSA telles que présentées dans le cadre habituel du CCF bénéficient d'un contrôle adapté (cf. note de service DGER/SDPFE/2016-825 du 26/10/2016 relative aux modalités relatives à la pratique adaptée de l'Education Physique et Sportive dans les formations dispensées dans les établissements de l'enseignement agricole).

Ces candidats sont évalués sur une ou deux épreuves adaptées relevant d'une ou de deux compétences propres à l'EPS. Les adaptations sont proposées par l'enseignant, arrêtées par le DRAAF après avis de l'Inspection de l'Enseignement Agricole.

Au cours de l'année, alors que le candidat est inscrit en CCF, une inaptitude momentanée, partielle ou totale peut être prononcée par l'autorité médicale sur blessure ou maladie. Il revient à l'enseignant responsable du groupe classe d'apprécier la situation pour renvoyer l'élève au CCF de remplacement ou ne pas formuler de note et porter la mention « dispensé(e) d'éducation physique et sportive pour raisons médicales » si l'élève ne peut subir l'épreuve.

Dans le cadre de l'évaluation de l'enseignement et de la pratique de l'EPS en CCF, le certificat médical est obligatoire :

- les grilles d'évaluation adaptées sont à valider par l'IEA ;
- les modalités de contrôle adapté sont à transmettre à la DRAAF et au président- adjoint de jury sous couvert du chef d'établissement ;
- 2 ou 3 CCF (exceptionnellement 1) seront proposés au regard des capacités du jeune concerné par les adaptations

L'enseignement de l'EPS permet aux élèves de traverser les cinq champs d'apprentissage dont sont porteuses les activités physiques, sportives, artistiques, tout en faisant l'expérience, individuellement et collectivement, de la préparation et de l'entraînement à la pratique. Ces expériences corporelles supposent que l'élève ne se limite pas à les « vivre », mais qu'il se les approprie pour les faire siennes et pouvoir les réutiliser ailleurs et plus tard. On retient cinq catégories représentant cinq champs d'apprentissage.

Champs d'apprentissage		Liste nationale des APSA
n°1	Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée	Course de ½ fond, course de relais, combine athlétique, natation vitesse
n°2	Adapter son déplacement à des environnements variés et/ou incertains	Escalade, course d'orientation, sauvetage aquatique, VTT, raid multisports de nature, randonnée
n°3	Réaliser une prestation corporelle provenant d'un processus de création artistique ou d'une production de formes codifiées, destinée à être vue et appréciée	Danse contemporaine, arts du cirque, acrosport, gymnastique au sol
n°4	Conduire un affrontement individuel ou collectif pour faire basculer le rapport de force à son avantage	Badminton, tennis de table, boxe française, judo, basket-ball, football, handball, rugby, ultimate, volley-ball
n°5	Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi	Course en durée, musculation, natation en durée, step, yoga, run and bike

Liste régionale des activités physiques, sportives et artistiques et pratiques d'établissement

L'offre de formation peut être élargie à un ensemble régional d'activités. En vue d'enrichir les offres nationale et régionale, et pour répondre à des besoins et à des ressources culturelles, humaines et matérielles locales, le projet pédagogique d'EPS peut retenir une pratique spécifique à un établissement.

Attendus de fin de cursus

Les attendus de fin de cursus lycée sont spécifiés au plan national, régional ou local pour chaque activité physique, sportive et artistique inscrite dans l'offre de formation de l'établissement. Ils sont formulés en termes de compétences. Des repères de progressivité sont identifiés et formalisent des essentiels à acquérir, constitutifs des attendus de fin de cursus qui, eux-mêmes, révèlent l'appropriation des expériences corporelles visées.

Les enseignants ont la responsabilité d'organiser la démarche pour atteindre cette cible tout en s'appuyant sur les repères de progressivité définis.

Le projet pédagogique

L'équipe pédagogique a la responsabilité de concevoir, partager et mettre en œuvre le projet pédagogique d'EPS dont les principaux éléments constitutifs sont présentés annuellement au conseil d'administration de l'établissement. Ce projet identifie également les repères de progressivité dans le cadre de l'enseignement et de l'évaluation de l'EPS.

Sportifs de haut niveau ou à fort potentiel

Les candidats sportifs de haut niveau, les espoirs et les sportifs membres des collectifs nationaux, inscrits sur les listes arrêtées par le ministère chargé des sports peuvent bénéficier d'un aménagement du contrôle en cours de formation pour l'enseignement commun. Lorsque les conditions d'aménagement de scolarité ne leur permettent pas de se présenter aux épreuves du contrôle en cours de formation aux dates fixées, ils peuvent bénéficier d'épreuves de rattrapage.

Les sportifs non-inscrits sur les listes ministérielles mais appartenant à des structures d'entraînement identifiées et reconnues dans le parcours de performance fédérale (PPF) établi par la fédération sportive concernée et validé par le ministère en charge des sports (article L. 135-15 du code du sport)

ou appartenant à un centre de formation d'un club professionnel et bénéficiant d'une convention de formation (article L. 211-5 du code du sport) peuvent également être concernés.

2.3. Définition des épreuves spécifiques aux candidats inscrits à l'examen en modalité hors CCF

Éducation physique et sportive (hors CCF)

Pour les candidats hors CCF, l'épreuve se compose d'une épreuve terminale pratique.

Chaque situation d'évaluation certificative s'appuie sur une activité physique, sportive ou artistique inscrite dans la liste ci-dessous et vise le champ d'apprentissage correspondant.

Champs d'apprentissage		Liste des APSA proposées aux candidats inscrits à l'examen en modalités hors CCF
n°1	Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée	Course de ½ fond : épreuve de 800 m
n°2	Réaliser une prestation corporelle provenant d'un processus de création artistique ou d'une production de formes codifiées, destinée à être vue et appréciée	Danse
n°3	Conduire un affrontement individuel ou collectif pour faire basculer le rapport de force à son avantage	Tennis de table

Modalités de l'épreuve

L'examineur est un enseignant d'EPS.

Activité demi-fond (champs d'apprentissage n°1)

- L'épreuve consiste en la réalisation d'un 800 m chronométré par un enseignant à la seconde. Les élèves réalisent leur course sans montre ni chronomètre mais un temps de passage est donné par le jury à 400 m.
- Un espace est dédié à l'échauffement pendant une durée de 15/20 minutes avant l'épreuve. Ce temps d'échauffement est observé et évalué par le jury.
- À l'appel, le candidat indique au jury un temps de référence, qui sert de base à la constitution des séries.
- Pendant sa course, le candidat gère son allure pour essayer de courir la seconde moitié de sa course au moins aussi vite que la première moitié.
- À l'issue de sa course le candidat estime son temps.
- L'AFL « S'engager pour produire une performance maximale à l'aide de techniques efficaces, en gérant les efforts musculaires et respiratoires nécessaires et en faisant le meilleur compromis entre l'accroissement de vitesse d'exécution et de précision » permet d'évaluer la capacité du candidat à produire le plus haut degré de performance possible. Son appréciation combine le temps de course et la gestion de l'allure, qui doit permettre de maintenir une

vitesse de course élevée sur toute la distance du 800 m. Un candidat qui marche ou s'arrête ne peut se voir attribuer de points sur le critère « gestion de l'allure de course ».

- L'AFL « S'entraîner, individuellement et collectivement, pour réaliser une performance » permet d'évaluer la capacité du candidat à s'être préparé à l'épreuve et s'apprécie par :
 - un échauffement adapté et progressif ;
 - une analyse des ressentis permettant d'estimer la performance réalisée a posteriori (après avoir couru).

Règlement : Pour permettre le bon déroulement de l'épreuve, les conditions du rabatement sont matérialisées, rappelées en début d'épreuve, et éventuellement adaptées à la piste. Si le candidat sort du couloir qui lui a été attribué, avant d'atteindre la zone de rabatement matérialisée au sol, ou après cette zone, une pénalité de 5 secondes est appliquée à sa performance finale.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
Baccalauréat Technologique série sciences et technologie de l'agronomie et du vivant - STAV

Examen : BAC TECHNO STAV Module C3 Session : Centre :	HCCF N° d'anonymat ou Nom-Prénom du candidat :	Épreuve : Education physique et sportive Demi-fond Date : N° jury
--	---	--

AFL évalués	Points	Éléments à évaluer	Degré 1			Degré 2			Degré 3			Degré 4		
S’engager pour produire une performance maximale à l’aide de techniques efficaces, en gérant les efforts musculaires et respiratoires nécessaires et en faisant le meilleur compromis entre l’accroissement de vitesse d’exécution et de précision.	10	Performance maximale	Note	Temps filles	Temps garçons	Note	Temps filles	Temps garçons	Note	Temps filles	Temps garçons	Note	Temps filles	Temps garçons
			0,5	4’49’’	3’50’’	3	4’19’’	3’25’’	5,5	3’51’’	3’01	8	3’35’’	2’44’’
			1	4’43’’	3’45’’	3,5	4’13’’	3’20’’	6	3’47’’	2’57	8,5	3’32’’	2’41’’
			1,5	4’37’’	3’40’’	4	4’07’’	3’15’’	6,5	3’44’’	2’53	9	3’29’’	2’38’’
			2	4’31’’	3’35’’	4,5	4’01	3’10’’	7	3’41’’	2’50	9,5	3’26’’	2’35’’
	2,5	4’25’’	3’30’’	5	3’55’’	3’05’’	7,5	3’38’’	2’47	10	3’23’’	2’32’’		
	4	Gestion de l’allure de course	Le temps de la deuxième moitié de course par rapport à la 1ère moitié de course est:											
		Supérieur à 15’’	Supérieur et compris entre 13 à 15’’ d’écart	Supérieur et compris entre 10 à 12’’ d’écart	Supérieur et compris entre 8 à 9’’ d’écart	Supérieur et compris entre 5 à 7’’ d’écart	Supérieur et compris entre 2 à 4’’ d’écart	Identique ou supérieur de 1’’	Inférieur					
		= 0 pt	= 0,5 pt	= 1pt	= 1,5 pts	= 2 pts	= 2,5 pts	= 3 pts	= 4pts					
S’entraîner, individuellement et collectivement, pour réaliser une performance.	3	Échauffement	Préparation aléatoire et incomplète. 0 à 0,75 pt			Préparation stéréotypée. 1 à 1,5 pts			Préparation adaptée à l’effort. 1,75 à 2,25 pts			Préparation adaptée à l’effort et progressive. 2,5 à 3 pts		
	3	Estimation de sa performance.	Estimation comprise entre 10 et 12’’. 0 à 0,75 pt			Estimation comprise entre 7 et 9’’ 1 à 1,5 pts			Estimation comprise entre 4 et 6’’ 1,75 à 2,25 pts			Estimation à 3’’ ou moins. 2,5 à 3 pts		

Appréciation générale :	Signature(s) du jury
--------------------------------	-----------------------------

Activité DANSE

Champ d'apprentissage : « Réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée »

L'épreuve est composée de deux parties : la présentation d'une composition chorégraphique individuelle et la présentation d'une séquence transformée à partir d'un inducteur.

Principes de passation de l'épreuve :

- Au début de l'évaluation, le candidat indique au jury son choix de paramètre parmi : espace, temps, énergie.
- Le jury lui présente alors 5 propositions* d'inducteurs dans le paramètre choisi par le candidat.
- Le candidat dispose alors d'un temps de préparation de 30 minutes.

Ce temps constitue à la fois le temps d'échauffement et de préparation de la séquence transformée. Il permet au candidat de choisir l'extrait de sa chorégraphie (durée de l'extrait entre 20 secondes et 40 secondes) qu'il souhaite transformer selon le paramètre identifié au début de l'épreuve, et de définir, parmi les 5 propositions d'inducteurs du jury, celui qu'il choisit de retenir pour cette transformation.

- Le candidat est observé et évalué durant le temps d'échauffement et de préparation.
- À l'issue des 30 minutes de préparation, le candidat indique aux évaluateurs son choix d'inducteur. Puis, il présente sa composition chorégraphique. Après un temps d'une minute environ, il présente, sans support musical, l'extrait qui fera l'objet de la transformation, puis après un bref temps de repos la séquence transformée.
- La durée de la composition chorégraphique individuelle est comprise entre 1 minutes 30 et 2 minutes 30. La durée de la séquence transformée, sans support musical, est comprise entre 20 secondes et 1 minute.
- Le candidat fournit le support sonore de sa composition chorégraphique, s'il en a un, sous un format numérique (MP3, CD ou clef USB).
- La prestation se déroule dans un espace de 8 m x 10 m (salle de danse ou gymnase). Le public est exclusivement constitué du jury et des autres candidats.
- L'AFL « S'engager pour composer et interpréter une chorégraphie individuelle, selon un projet artistique en mobilisant une motricité expressive et des procédés de composition » permet d'évaluer la motricité et la présence du candidat, ainsi que son projet artistique.
- L'AFL « Se préparer et s'engager individuellement pour s'exprimer devant un public et susciter des émotions » permet d'évaluer la capacité du candidat à se préparer et à modifier, avec une intention, sa motricité.

**Le jury compose, pour chaque paramètre, une liste de 15 à 20 inducteurs maximum, parmi lesquels il extrait les 5 propositions qu'il présente au candidat. Le paramètre « Espace » pourra par exemple comporter des inducteurs tels que : haut, bas, sol, aérien, droite, arrière, cercle, bulle, courbe, diagonale, haut- bas, droite- gauche. Le paramètre « Temps » pourra par exemple comporter des inducteurs tels que : lent, vite, accéléré, ralenti, accent, pulsation, vite – lent, accéléré – ralenti. Le paramètre « Énergie » pourra par exemple comporter des inducteurs tels que : fluide, lourd, saccadé, mou, fort, léger, soudain, doux, relâché, explosif, fort- léger, fluide-saccadé. Ces énumérations d'exemples, données à titre indicatif, n'ont pas de caractère exhaustif.*

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
Baccalauréat Technologique série sciences et technologie de l'agronomie et du vivant - STAV

Examen : BAC TECHNO STAV
Module C3
Session :
Centre :

HCCF
N° d'anonymat ou Nom-Prénom du candidat :

Épreuve : **Education physique et sportive**
Danse
Date :
N° jury

AFL évalués	Points	Éléments à évaluer	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
S'engager pour composer et interpréter une chorégraphie individuelle, selon un projet artistique en mobilisant une motricité expressive et des procédés de composition	6	Engagement moteur (commun à la composition et à la transformation).	Motricité simple; réalisations brouillonnes. 0 – 1,5 pt	Motricité globale; réalisations précises. 2 – 3 pts	Motricité variée, complexe mais pas toujours maîtrisée; réalisations animées. 3,5 – 4,5 pts	Motricité complexe et maîtrisée; réalisations expressives. 5 – 6 pts
	4	Présence de l'interprète (commun à la composition et à la transformation).	Présence et concentration faibles. 0 – 1 pt	Présence intermittente. 1 – 2 pts	Présence impliquée. 2 – 3 pts	Présence engagée. 3 – 4 pts
	4	Projet artistique Lisibilité du propos, écriture chorégraphique (exclusivement sur la composition).	Projet absent ou confus. Sans fil conducteur. Procédés pauvres et/ou maladroits. Éléments scénographiques décoratifs. Espace sans choix. 0 – 1 pt	Projet inégal. Fil conducteur intermittent. Procédés ébauchés, repérables. Éléments scénographiques redondants. Espace organisé. 1 – 2 pts	Projet lisible et organisé. Fil conducteur permanent. Procédés pertinents. Éléments scénographiques sélectionnés. Espace construit. 2 – 3 pts	Projet épuré et structuré. Fil conducteur structurant. Procédés affirmés, singuliers. Éléments scénographiques créatifs. Espace choisi, singulier.
Se préparer et s'engager individuellement pour s'exprimer devant un public et susciter des émotions	3	Engagement dans la phase d'échauffement et de préparation.	Préparation inadaptée. Engagement intermittent ou absent. 0 – 0,75 pt	Préparation partiellement adaptée. Engagement modéré. 1 – 1,5 pts	Préparation adaptée. Engagement impliqué. 1,75 – 2,25 pts	Préparation optimisée. Engagement soutenu. 2,5 – 3 pts
	3	Transformer avec intention une séquence (exclusivement sur la transformation)	L'inducteur choisi n'est pas exploité, peu repérable ou ne correspond pas aux transformations observées. Intention/transformation non visible. 0 – 0,75 pt	L'inducteur choisi est peu exploité, occasionnel. Intention/transformation peu lisible. 1 – 1,5 pts	L'inducteur choisi est exploré dans plusieurs dimensions Intention/transformation lisible. 1,75 – 2,25 pts	L'inducteur choisi est exploité de manière originale et singulière. Intention/transformation lisible et pertinente. 2,5 – 3 pts

Appréciation générale :

Signature(s) du jury

Activité TENNIS DE TABLE –

Champ d'apprentissage : « Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel pour gagner »

Principes de passation de l'épreuve :

- Chaque candidat(e) dispute au moins deux matchs contre des adversaires de niveau proche dans des poules homogènes. Les matchs se disputent en deux sets de 11 points. Ils sont arbitrés par un joueur de la poule.
- Les candidats disposent d'un temps d'échauffement d'au moins 15 minutes avant le début de l'épreuve et d'un temps d'échauffement de 2 minutes avant chacun des matchs de la poule. Les candidats sont observés et évalués durant ces temps d'échauffement.
- Pour chaque rencontre, un temps d'analyse est prévu entre les sets pour permettre aux élèves d'ajuster leur stratégie au contexte d'opposition.
- Pour l'AFL « S'engager pour gagner une rencontre en faisant des choix techniques et tactiques pertinents au regard de l'analyse du rapport de force », les évaluateurs positionnent l'élève dans un degré puis ajustent la note en fonction de la proportion des oppositions gagnées dans la poule.
- L'AFL « S'engager pour gagner une rencontre en faisant des choix techniques et tactiques pertinents au regard de l'analyse du rapport de force » permet d'évaluer le niveau technique et tactique du candidat lors de matchs.
- L'AFL « Se préparer et s'entraîner / Assumer des rôles » permet d'évaluer la capacité du candidat à se préparer à un match par un échauffement adapté, et à arbitrer.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
Baccalauréat Technologique série sciences et technologie de l'agronomie et du vivant - STAV

Examen : BAC TECHNO STAV
Module C3
Session :
Centre :

HCCF
N° d'anonymat ou Nom-Prénom du candidat :

Épreuve : **Education physique et sportive**
Tennis de Table
Date :
N° jury

AFL évalués	Points	Éléments à évaluer	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
S'engager pour gagner une rencontre en faisant des choix techniques et tactiques pertinents au regard de l'analyse du rapport de force.	8	S'engager et réaliser des actions techniques d'attaque et de défense en relation avec son projet de jeu.	De nombreuses fautes en coup droit et en revers, pas de coup préférentiel efficace. Le service est une simple mise en jeu. Peu voire pas de déplacements. 0 – 2 pts	Utilisation efficace d'un coup préférentiel d'attaque ou de défense, en coup droit ou en revers. Le service neutralise l'attaque adverse. Déplacements réactifs et en retard. 2,5 – 4 pts	Organisation des coups techniques dans un système de jeu préférentiel d'attaque (smashes, effets liftés, services rapides) ou de défense (bloc, effet coupé, défense haute). Variété des service utilises (différents placements, vitesses ou effets). Déplacements adaptés à la trajectoire de balle reçue. 4,5 – 6 pts	Efficacité technique et tactique en attaque et en défense grâce à la maîtrise d'un large panel de coups (smashes, blocs, effets coupés et lifté). Le service permet de créer des occasions de marque (schémas tactiques à partir du service). Déplacements variés et replacements. 6,5 – 8 pts
	6	Faire des choix au regard de l'analyse du rapport de force.	Le projet de jeu du candidat ne permet ni d'exploiter un coup fort, ni d'exploiter une faiblesse de son adversaire, ni de contrer un coup fort de l'adversaire. 0 – 1,5 pts	Le candidat adopte un projet de jeu permettant soit d'exploiter un coup fort, soit d'exploiter une faiblesse de l'adversaire, soit de contrer un coup fort de l'adversaire. 2 – 3 pts	Le candidat adopte un projet de jeu combinant deux éléments parmi: exploiter ses propres coups forts, exploiter les faiblesses de l'adversaire, contrer les coups forts de l'adversaire. 3,5 – 4,5 pts	Le candidat adopte un projet de jeu combinant deux éléments. Il adapte son projet de jeu au cours même du set en fonction de l'évolution du rapport d'opposition. 5 – 6 pts
Se préparer et s'entraîner. Assumer des rôles.	6	Échauffement. Arbitrage.	Le candidat s'échauffe avec peu de sérieux. Il est peu attentif et fait des erreurs dans le suivi du score. 0-1,5 pts	Le candidat s'échauffe avec sérieux en réalisant les exercices proposés par son adversaire. Il arbitre avec sérieux mais présente quelques hésitations (changement de service par exemple). 2– 3 pts	Le candidat s'échauffe avec sérieux en proposant divers exercices à son adversaire. Il arbitre sans erreur et sans hésitation. 3,5 – 4 pts	Le candidat s'échauffe avec sérieux et pertinence (games pour l'ensemble des coups techniques maîtrisés). Il arbitre sans erreur et fait respecter le règlement (en rappelant au besoin les règles). 5 – 6 pts

Appréciation générale :

Signature(s) du jury

Langues vivantes A et B (hors CCF)

Format : l'épreuve de Langue vivante prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale orale.

La langue vivante A et la langue vivante B sont déterminées par chaque candidat lors de l'inscription à l'examen au début de l'année terminale du cycle.

Les candidats à l'examen du baccalauréat technologique série STAV présentant tout trouble relevant du handicap tel que défini à l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles peuvent bénéficier, sur leur demande et selon la procédure définie par la note de service DGER/SDPFE/2026-335 du 17/06/2026, d'aménagements des épreuves de langues vivantes.

Objectifs de l'épreuve

Les deux parties de l'épreuve sont distinctes et permettent, en LVA comme en LVB, l'évaluation des activités langagières de compréhension orale et d'expression orale. L'épreuve se déroule sur une durée totale maximum de 40 minutes. Préalablement à la partie de compréhension orale qui, elle, ne bénéficie pas d'un temps de préparation, un temps de 20 minutes est alloué à la préparation de l'expression orale, en LVA comme en LVB.

Cette épreuve a pour objectif d'évaluer l'aptitude du candidat à :

- Comprendre un message oral
- S'exprimer oralement : prise de parole en continu et en interaction

Niveaux visés pour la compréhension d'un message oral :

LVA	LVB
Niveau B2 du CECRL	Niveau B1 du CECRL

Niveaux visés pour l'expression orale (prise de parole en continu et en interaction) :

LVA	LVB
Niveau B1+ du CECRL	Niveau B1 du CECRL

Modalités de l'épreuve

L'évaluation est réalisée par un enseignant de la langue vivante concernée.

Pour chaque candidat, l'examineur établit son évaluation à partir des grilles critériées d'évaluation correspondant à chaque langue présentée (LVA et LVB), figurant ci-après.

Comprendre un message oral : 10 minutes maximum

L'évaluation, sans préparation préalable, s'appuie sur un document enregistré, lié aux contenus du référentiel, sous forme de monologue, de dialogue, de discours, de discussion. Il ne s'agit en aucune façon d'un enregistrement issu d'un manuel ou d'un document conçu pour être lu. La durée de l'enregistrement n'excède pas une minute trente secondes. L'examineur fait écouter l'enregistrement en continu trois fois de suite. Le candidat peut prendre des notes pendant chaque écoute. Il dispose ensuite de cinq minutes au maximum pour rendre compte de ce qu'il a compris, oralement et en français, sans exigence d'exhaustivité.

S'exprimer oralement : prise de parole en continu et en interaction : 10 minutes maximum (+20 minutes de préparation)

L'évaluation s'appuie exclusivement sur un ou plusieurs documents iconographiques déclencheurs de parole (photographie, dessin humoristique, publicité, graphique, schéma ...), remis au candidat par

l'examineur. Dans le cas où le ou les document(s) comporte(nt) des éléments nécessitant le recours à la compétence de compréhension écrite, l'enseignant s'assurera que les éléments écrits sont parfaitement compris par le candidat dès la remise du/des documents. Cette partie de l'épreuve commence par une prise de parole en continu n'excédant pas trois minutes au cours de laquelle le candidat rend compte des informations et du message contenus dans le document. Elle est suivie d'un entretien au cours duquel il est demandé au candidat de réagir aux sollicitations de l'examineur.

EPREUVE LANGUES VIVANTES (hors CCF)
Grille critériée d'évaluation et de notation pour la compréhension d'un message oral en LVA

Examen : BAC TECHNO STAV Session : Centre :	HCCF N° d'anonymat ou nom-prénom du candidat :	Epreuve : LVA – Compréhension orale Date : N° de jury :
---	---	---

Pour chaque compétence de compréhension : situer la prestation du candidat à l'un des cinq degrés de réussite en entourant le niveau correspondant (de <A1 à B2) et attribuer à sa prestation le nombre de points indiqué (sans le fractionner en décimales) de 0 à 20.

COMPRÉHENSION DE LORAL <i>Comprendre un document audio (de type monologue ou discussion)</i>			Note
B2	Compréhension fine : le candidat identifie et relève un nombre suffisant de nuances et de détails fins ou significatifs (sujet ou thème, relations entre les interlocuteurs ou rôle de l'interlocuteur unique, tenants et aboutissants, ton, humour, ironie, points de vue et arguments évoqués, etc.) et en restitue la logique.	20 19 18 17 16	
B1	Compréhension satisfaisante : le candidat peut relever les points principaux du document (contexte, objet, interlocuteur(s), données culturelles, professionnelles, chiffres et nombres) et les relier logiquement.	15 14 13 12 11	
A2	Compréhension partielle : le candidat identifie le thème du document, certaines informations sont comprises mais le relevé est incomplet, conduisant à une mosaïque d'éléments, parfois isolés ou sans lien logique les uns avec les autres.	10 9 8 7	
A1	Compréhension lacunaire : le candidat parvient à relever des mots isolés, des expressions courantes, des idées simples et tente de les mettre en relation pour construire une compréhension du document qui reste superficielle.	6 5 4 3	
<A1	Compréhension insuffisante : le candidat ne comprend pas le document, il n'en identifie pas le sujet ou le thème et ne repère que des éléments isolés, sans parvenir à établir de liens entre eux.	2 1 0	
Appréciation générale :		Signature(s) du jury	

EPREUVE LANGUES VIVANTES (hors CCF)
Grille critériée d'évaluation et de notation pour la compréhension d'un message oral en LVB

Examen : BAC TECHNO STAV Session : Centre :	HCCF N° d'anonymat ou nom-prénom du candidat :	Epreuve : LVB – Compréhension orale Date : N° de jury :
---	---	---

Pour chaque compétence de compréhension : situer la prestation du candidat à l'un des quatre degrés de réussite en entourant le niveau correspondant (de <A1 à B1) et attribuer à sa prestation le nombre de points indiqué (sans le fractionner en décimales) de 0 à 20.

COMPRÉHENSION DE L'ORAL <i>Comprendre un document audio (de type monologue ou discussion)</i>			Note
B1	Compréhension satisfaisante : le candidat peut relever les points principaux du document (contexte, objet, interlocuteur(s), données culturelles, professionnelles, chiffres et nombres et les relier logiquement.	20 19 18 17 16 15	
A2	Compréhension partielle : le candidat identifie le thème du document, certaines informations sont comprises mais le relevé est incomplet, conduisant à une mosaïque d'éléments, parfois isolés, ou sans lien logique les uns avec les autres.	14 13 12 11 10 9	
A1	Compréhension lacunaire : le candidat parvient à relever des mots isolés, des expressions courantes, des idées simples et tente de les mettre en relation pour construire une compréhension du document qui reste superficielle.	8 7 6 5 4	
<A1	Compréhension insuffisante : le candidat ne comprend pas le document, il n'en identifie pas le sujet ou le thème et ne repère que des éléments isolés, sans parvenir à établir de liens entre eux.	3 2 1 0	
Appréciation générale :			Signature(s) du jury

Grille critériée d'évaluation et de notation pour l'expression orale : prise de parole en continu et en interaction, en LVA

Examen : BAC TECHNO STAV	HCCF	Epreuve : LV ... - Expression orale (Indiquer LVA ou LVB)
Session :	N° d'anonymat ou nom-prénom du candidat :	Date :
Centre :		N° de jury :

Pour chaque compétence d'expression : situer la prestation du candidat à l'un des cinq degrés de réussite en entourant le niveau correspondant (de <A1 à B1+) dans chacune des 3 sous-parties, et attribuer à sa prestation le total des points obtenus (sans le fractionner en décimales) de 0 à 20.

EXPRESSION ORALE			
1/3 : S'exprimer en continu en langue vivante étrangère			Note :
B1+	Expression fluide : le candidat produit un discours argumenté, informé et exprime un point de vue pertinent par rapport à la notion présentée.	6	
B1	Expression satisfaisante : le candidat produit un discours articulé et nuancé, globalement pertinent par rapport à la notion présentée.	5	
A2	Expression partielle : le candidat produit un discours simple et bref à propos de la notion présentée.	4	
A1	Expression lacunaire : le candidat parvient à produire des mots isolés, souvent transparents, des expressions courantes, des idées simples et tente de les mettre en relation pour construire un discours qui reste superficiel.	2 3	
<A1	Expression insuffisante : le candidat ne parvient à produire qu'une amorce de discours, d'énoncés très courts, stéréotypés, ponctués de pauses et de faux démarrages, il ne produit que des éléments isolés transparents ou semblant l'être, sans parvenir à établir de liens entre eux.	0 1	
2/3 : S'exprimer en interaction en langue vivante étrangère			+
B1+	Interaction efficace : le candidat prend activement part à l'échange en rebondissant aux propos de son interlocuteur et en justifiant ses choix, son point de vue.	6	
B1	Interaction satisfaisante : le candidat prend part à l'échange et sait, au besoin, se reprendre et reformuler ses propos afin d'être plus clair.	5	
A2	Interaction partielle : le candidat parvient à prendre part à l'échange et sait, au besoin, se reprendre et reformuler ses propos, mais il subsiste des hésitations et des redites.	4	
A1	Interaction lacunaire : le candidat peut intervenir simplement, mais la communication repose sur la répétition et la reformulation, certaines questions restent sans réponse.	2 3	
<A1	Interaction insuffisante : le candidat n'intervient pas, ou intervient de manière simple; la communication repose sur la répétition et la reformulation, les questions restent majoritairement sans réponse.	0 1	
3/3 : Recevabilité et intelligibilité de la langue vivante étrangère			+
B1+	Maîtrise fluide : le candidat s'exprime dans une langue correcte, fluide, qui s'approche de l'authenticité (morphosyntaxe, prononciation et lexique).	7 8	
B1	Maîtrise satisfaisante : le candidat s'exprime dans une langue globalement correcte (morphosyntaxe et prononciation) et utilise un vocabulaire approprié et ne commet que de rares erreurs.	5 6	
A2	Maîtrise partielle : le candidat s'exprime dans une langue compréhensible, mais n'utilise pas toujours un vocabulaire approprié et commet quelques erreurs.	4	
A1	Maîtrise superficielle : le candidat s'exprime dans une langue globalement compréhensible malgré un vocabulaire limité, essentiellement constitué d'éléments transparents et comportant de nombreuses erreurs.	2 3	
<A1	Maîtrise insuffisante : le candidat s'exprime dans une langue qui n'est que très partiellement compréhensible, essentiellement constituée d'éléments transparents ou semblant l'être, et comportant des erreurs récurrentes.	0 1	
Note finale :		0 <= 20	=
Appréciation générale :			Signature(s) du jury :

Grille critériée d'évaluation et de notation pour l'expression orale : prise de parole en continu et en interaction, en LVB

Examen : BAC TECHNO STAV	HCCF	Epreuve : LV ... - Expression orale (Indiquer LVA ou LVB)
Session :	N° d'anonymat ou nom-prénom du candidat :	Date :
Centre :		N° de jury :

Pour chaque compétence d'expression : situer la prestation du candidat à l'un des quatre degrés de réussite en entourant le niveau correspondant (de <A1 à B1) dans chacune des 3 sous-parties et attribuer à sa prestation le total des points obtenus (sans le fractionner en décimales) de 0 à 20.

EXPRESSION ORALE

			Note :
1/3 : S'exprimer en continu en langue vivante étrangère			
B1	Expression satisfaisante : le candidat produit un discours articulé et nuancé, globalement pertinent par rapport à la notion présentée.	5 6	
A2	Expression partielle : le candidat produit un discours simple et bref à propos de la notion présentée.	3 4	
A1	Expression lacunaire : le candidat parvient à produire des mots isolés, souvent transparents, des expressions courantes, des idées simples et tente de les mettre en relation pour construire un discours qui reste superficiel.	2	
<A1	Expression insuffisante : le candidat ne parvient à produire qu'une amorce de discours, d'énoncés très courts, stéréotypés, ponctués de pauses et de faux démarrages, il ne produit que des éléments isolés transparents ou semblant l'être, sans parvenir à établir de liens entre eux.	0 1	
2/3 : S'exprimer en interaction en langue vivante étrangère			+
B1	Interaction satisfaisante : le candidat prend part à l'échange et sait, au besoin, se reprendre et reformuler ses propos afin d'être plus clair.	5 6	
A2	Interaction partielle : le candidat parvient à prendre part à l'échange et sait, au besoin, se reprendre et reformuler ses propos, mais il subsiste des hésitations et des redites.	3 4	
A1	Interaction lacunaire : le candidat peut intervenir simplement, mais la communication repose sur la répétition et la reformulation, certaines questions restent sans réponse.	2	
<A1	Interaction insuffisante : le candidat n'intervient pas ou simplement, la communication repose sur la répétition et la reformulation, les questions restent majoritairement sans réponse.	0 1	
3/3 : Recevabilité et intelligibilité de la langue vivante étrangère			+
B1	Maîtrise satisfaisante : le candidat s'exprime dans une langue globalement correcte (morphosyntaxe et prononciation) et utilise un vocabulaire approprié et ne commet que de rares erreurs.	7 8	
A2	Maîtrise partielle : le candidat s'exprime dans une langue compréhensible, mais n'utilise pas toujours un vocabulaire approprié et commet quelques erreurs.	4 5 6	
A1	Maîtrise superficielle : le candidat s'exprime dans une langue globalement compréhensible, malgré un vocabulaire limité, essentiellement constitué d'éléments transparents et comportant de nombreuses erreurs.	2 3	
<A1	Maîtrise insuffisante : le candidat s'exprime dans une langue qui n'est que très partiellement compréhensible, essentiellement constituée d'éléments transparents ou semblant l'être, et comportant des erreurs récurrentes.	0 1	
Note finale :			0 <=> 20 =
Appréciation générale :			Signature(s) du jury :

Mathématiques et TIM (hors CCF)

Format : l'évaluation se compose d'une épreuve ponctuelle terminale écrite de mathématiques d'une durée de 2 heures. L'examineur est un enseignant de mathématiques.

Objectifs de l'épreuve

Le sujet est constitué de plusieurs exercices qui permettent d'évaluer l'objectif 2 du module C4.

Les sous objectifs 2.1, 2.2 et 2.3 de ce module sont abordés de manière équilibrée dans l'ensemble du sujet, mais non nécessairement égale.

Les exercices permettent également d'évaluer les automatismes ainsi que la maîtrise de l'algorithmique et de la programmation.

Modalités de l'épreuve

La correction est réalisée par un enseignant de mathématiques à l'aide des indications de correction fournies aux correcteurs.

Physique-chimie (hors CCF)

Format : l'évaluation se compose d'une épreuve ponctuelle terminale écrite d'une durée de 2 heures, comportant un équilibre entre les questions relatives à la physique et à la chimie.

Objectifs de l'épreuve

Il s'agit d'évaluer la capacité du candidat à mettre en œuvre une démarche scientifique.

Les critères de la démarche scientifique « s'approprier, analyser-raisonner, réaliser, valider et communiquer », sont évalués au cours de l'épreuve et structurent le barème.

Modalités de l'épreuve

L'usage de la calculatrice est précisé en fonction du sujet.

La correction est réalisée par un enseignant de physique-chimie à l'aide des indications de correction fournies aux correcteurs.

Territoires et sociétés (hors CCF)

Format : l'évaluation se compose d'une épreuve ponctuelle terminale écrite d'une durée de 2 heures et 30 minutes.

Objectifs de l'épreuve

Cette épreuve vise à évaluer l'atteinte de l'objectif principal et des sous-objectifs du module S2. Il s'agit d'une épreuve écrite comportant des supports documentaires.

Modalités de l'épreuve

La correction est réalisée par un enseignant en sciences économiques, sociales et de gestion et un enseignant d'éducation socioculturelle à l'aide d'une grille nationale critériée d'évaluation et d'indications de correction précisant les critères d'évaluation.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Baccalauréat Technologique série sciences et technologie de l'agronomie et du vivant - STAV

Examen : BAC TECHNO STAV
Session :
Centre :

HCCF
N° d'anonymat ou Nom-Prénom du candidat :

Épreuve : Territoires et Sociétés
Date : N°
jury :

COMPETENCES	CRITÈRES	INDICATEURS	--	-	+	+	Observations	Barème
S'approprier une problématique économique en lien avec un contexte territorial	Utilisation de concepts et de notions de SESG (questions 1, 2, 3)	Réponses précises et pertinentes						/3
	Compréhension d'une information de nature économique (question 4)	Explications pertinentes en lien avec le contexte Choix pertinent d'éléments tirés du texte						/3
	Formulation d'un point de vue en lien avec une problématique économique (question 5)	Présence d'un avis Argumentation construite, en lien et adaptée à la question posée Références personnelles en lien avec la question posée Eléments tirés du texte en lien avec la question posée						/4
S'approprier des logiques de construction de l'identité d'un territoire	Utilisation de concepts et de notions d'ESC (questions 6, 7, 8)	Réponses précises et pertinentes						/3
	Compréhension d'une information de nature socio-culturelle (question 9)	Explications pertinentes en lien avec le contexte Choix pertinent d'éléments tirés du texte						/3
	Mise en évidence des logiques de construction de l'identité d'un territoire (question 10)	Explications pertinentes en lien avec le contexte Choix pertinent d'éléments tirés du texte Choix pertinent d'exemples tirés des connaissances						/4
TOTAL								/20

Appréciation générale :

Signature(s) du jury

Histoire-géographie / enseignement moral et civique / éducation socioculturelle

Format : l'histoire-géographie et l'éducation socioculturelle sont évaluées dans le cadre d'une seule et même épreuve.

L'épreuve d'Histoire-géographie/Éducation socioculturelle prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale orale d'une durée maximum de 30 minutes. Elle se décompose en deux temps :

- 10 à 15 minutes d'exposé par le candidat,
- 10 à 15 minutes d'échange avec le jury.

Objectifs de l'épreuve

Elle vise à mesurer l'atteinte des objectifs relatifs à chacune des deux disciplines, suivants : Histoire-géographie et Éducation socioculturelle, dans le cadre de l'objectif général du module C5 du référentiel de formation, « construire une culture humaniste pour agir en tant que citoyen responsable dans le monde contemporain » :

- Questionner un fait du monde contemporain en mobilisant sa culture humaniste,
- Choisir, identifier et utiliser des sources documentaires,
- Mobiliser les notions, les démarches et les pratiques propres aux enseignements respectifs,
- Produire un oral construit et argumenté.

Modalités de l'épreuve

Le candidat présente et questionne un sujet transversal à partir d'un corpus de 2 à 3 documents maximum, dont un document à portée culturelle ou artistique. Ces documents sont choisis à partir d'un thème abordé en classe de terminale pour l'histoire-géographie et sur l'ensemble du cycle en éducation socioculturelle.

Le sujet choisi par le candidat doit associer des thématiques abordées dans les référentiels des deux enseignements. Le sujet doit croiser une thématique d'histoire ou de géographie, et une thématique d'éducation socioculturelle (fait artistique, médias d'information, pratiques culturelles et identités culturelles, fabrique de l'opinion, ...).

La correction est réalisée par un enseignant d'éducation socioculturelle et un enseignant d'histoire-géographie à l'aide d'une grille nationale critériée d'évaluation.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Baccalauréat Technologique série sciences et technologie de l'agronomie et du vivant - STAV

Examen : BAC TECHNO				Épreuve : Histoire – géographie /	
STAV	Compétences	Critères HCCF		Indicateurs	Barème
Session : Choisir, identifier et utiliser des sources documentaires.		N° d’anonymat ou Nom-Prénom du candidat : Construire un ensemble documentaire pertinent, fiable et varié. Présenter et justifier les choix documentaires		entre 2 et 3 documents Au moins un document à portée culturelle ou artistique. Présentation concise et efficace Intérêt, originalité et complémentarité des documents choisis.	Date : N° jury : /5
Questionner un fait du monde contemporain en mobilisant sa culture humaniste.		Questionner un fait en histoire et/ou géographie et en éducation socioculturelle Être capable de proposer un questionnaire transversal Mobiliser les connaissances, les notions et les méthodes relatives à l’ histoire - géographie et à l’ESC.		Pertinence du questionnement ancré sur les disciplines et enseignement. Pertinence du questionnement transversal Pertinence des connaissances et des notions mobilisées Maîtrise des méthodes. Lien opéré entre les disciplines	/10
Produire un oral construit et argumenté.		S’exprimer de manière mesurée en maîtrisant les usages et codes de la communication Élaborer un exposé vivant favorisant l’échange avec le jury		Respect du temps alloué Élocution, débit, volume Attitude investie du candidat	/5
TOTAL					/20
Appréciation générale :					Signature(s) du jury

3. Mesures d'accompagnement des équipes

Compte tenu du poids du contrôle continu, l'administration souhaite que des contrats d'évaluation, internes à l'établissement, soient mis en place par les équipes pédagogiques, éducatives et de direction.

L'inspection de l'enseignement agricole a mis à disposition des équipes des recommandations sur les principes généraux de l'évaluation ainsi qu'une mise à jour des documents d'accompagnement disponibles.

Des ressources sont accessibles, en ligne sur le site www.chlorofil.fr.

DEUXIEME PARTIE : EPREUVES DU DEUXIEME GROUPE

1. Première délibération et candidats autorisés à se présenter aux épreuves du 2ème groupe

Après les épreuves du 1^{er} groupe, les délibérations du jury s'appuient sur le livret scolaire, les notes obtenues aux épreuves du 1^{er} groupe et les appréciations.

Le jury établit trois listes de candidats :

- Les candidats ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sont déclarés admis. Le jury attribue des mentions ;
- Les candidats ayant obtenu une moyenne générale inférieure à 8 sur 20 sont ajournés ;
- Les candidats ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 8 sur 20 et inférieure à 10 sur 20 sont autorisés à se présenter aux épreuves du 2ème groupe.

Ces résultats sont diffusés en se connectant au téléservice *arpent résultat* :

<https://teleservices-ea.agriculture.gouv.fr/arpent-resultats/>

Les épreuves du 2^{ème} groupe sont organisées au bénéfice de tous les candidats autorisés à s'y présenter, qu'ils soient inscrits à l'examen selon la modalité du contrôle en cours de formation (CCF) ou hors contrôle en cours de formation (hors CCF).

Les candidats ajournés, redoublants ou hors formation qui se présentent de nouveau à l'examen peuvent bénéficier des épreuves du 2^{ème} groupe au même titre que les candidats qui présentent l'examen pour la première fois.

L'article 5 de l'arrêté du 21 octobre 2019 autorise les candidats qui bénéficient d'un étalement des épreuves sur plusieurs sessions au titre du handicap à présenter les épreuves du 2^{ème} groupe par anticipation. Dans ce cas, ils ne peuvent présenter les épreuves du 2^{ème} groupe qu'en remplacement d'épreuves du 1^{er} groupe qu'ils ont présentées lors de la session concernée.

Lors de la dernière année de l'inscription, à l'issue du passage de la totalité des épreuves du 1^{er} groupe, s'ils remplissent les conditions pour s'y présenter, les candidats en situation de handicap font le choix définitif de la ou des épreuves qu'ils retiennent au titre des épreuves du 2^{ème} groupe :

- soit ils choisissent de maintenir la ou les deux notes des épreuves du 2^{ème} groupe qu'ils ont présentées par anticipation ;
- soit ils renoncent définitivement aux résultats d'une ou des deux épreuves du 2^{ème} groupe présentées par anticipation et présentent alors la ou les nouvelles épreuves choisies.

Les candidats qui pour des raisons de force majeure, n'ont pas pu se présenter aux épreuves de la session d'examen se déroulant au mois de juin peuvent bénéficier des épreuves du 2^{ème} groupe à la session de remplacement en septembre dans les mêmes conditions que les candidats qui se sont présentés en juin.

2. Organisation des épreuves du deuxième groupe

À l'issue des épreuves du 1^{er} groupe, les candidats prennent connaissance des notes obtenues aux épreuves sur le site ARPENT (Résultats). En cas de difficultés d'accès au site, les candidats contactent leur établissement lorsqu'ils sont scolarisés. La saisie du choix de l'épreuve de contrôle est effectuée par le chef d'établissement. Les candidats hors formation ou en formation à distance contactent la Mirex de leur inscription.

2.1. Définition

L'arrêté du 28 juillet 2025 relatif aux épreuves du deuxième groupe du baccalauréat technologique série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » précise les modalités d'organisation de ces épreuves :

- Les candidats présentent obligatoirement deux épreuves du 2^{ème} groupe ;
- Ils choisissent les deux épreuves qu'ils souhaitent présenter à nouveau ;
- Ces épreuves sont orales ;
- Chaque épreuve générale a une durée de 40 minutes (20 minutes de préparation suivies de 20 minutes d'oral) ;
- Chaque épreuve de spécialité a une durée de 20 minutes.

Les deux épreuves orales sont choisies par les candidats parmi les épreuves obligatoires écrites (anticipées ou non) :

- Français
- Mathématiques
- Philosophie
- Gestion des ressources et de l'alimentation (sciences et techniques de l'agronomie et biologie-écologie)
- Territoires et technologies (sciences et techniques de l'agronomie et biologie- écologie)

Les candidats scolarisés peuvent, le cas échéant, obtenir un conseil d'ordre pédagogique auprès de leur établissement quant aux choix des épreuves du 2^{ème} groupe à présenter.

Pour les candidats scolarisés, l'établissement enregistre leurs choix dans Indexa2 Résultats.

La Mirex d'inscription fait de même pour les candidats hors formation ou en formation à distance.

2.2. Calendrier

Les deux épreuves du 2^{ème} groupe sont organisées sur une seule journée. La date est déterminée au niveau national. Cette date ainsi que le lieu des épreuves sont indiqués sur la convocation du candidat aux épreuves terminales, reçue courant mai.

Les délibérations du jury ont lieu au plus tard le jour ouvré suivant les épreuves.

3. Deuxième délibération

Pour chacune des épreuves du 2^{ème} groupe, si la note obtenue est supérieure à la note obtenue à l'épreuve du 1^{er} groupe, celle-ci, affectée du coefficient global de l'épreuve correspondante, remplace la note constitutive de l'épreuve du 1^{er} groupe.

Après délibération du jury, à partir des notes obtenues aux épreuves, du livret scolaire et des éléments d'appréciation dont dispose le jury, sont déclarés admis les candidats, dont la note moyenne calculée avec la ou les notes obtenues aux épreuves du 2^{ème} groupe, le cas échéant, est au moins égale à 10 sur 20.

Les candidats déclarés admis à l'issue des épreuves du 2^{ème} groupe ne peuvent obtenir une mention (article D336-8 du code de l'éducation).

Les notes des candidats admis sont saisies dans Indexa2 en remplacement des notes déjà existantes pour les épreuves correspondantes. Ces notes apparaissent sur le relevé de notes.

ANNEXE I - Français

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE SÉRIE « STAV » - ÉPREUVES DU DEUXIÈME GROUPE

Épreuve de Français

L'épreuve du deuxième groupe est affectée d'un coefficient 10. Elle prend la forme d'une épreuve orale. La durée de l'épreuve est de 40 minutes (préparation par le candidat : 20 minutes ; entretien avec l'examinateur : 20 minutes). La grille d'évaluation correspondante est jointe.

L'examinateur est un enseignant de lettres modernes - français.

L'épreuve évalue les objectifs du module C1 : « Mobiliser sa culture littéraire et artistique pour affirmer son sens critique et esthétique dans le monde d'aujourd'hui ». Il s'agit d'évaluer les capacités du candidat à lire les textes en appréhendant leurs enjeux esthétiques et humains, à les confronter dans une démarche argumentée, à mobiliser une culture littéraire et artistique qui éclaire et enrichisse la composition du corpus, à communiquer dans l'exposé et dans l'entretien avec clarté et en utilisant un vocabulaire d'analyse précis et adapté.

Pour tous les candidats en CCF et hors CCF, l'épreuve se déroule en deux temps.

- **Premier temps (durée de 20 minutes) :**

Le candidat tire au sort un sujet fourni et préparé par l'examinateur et dispose d'un temps de préparation de 20 minutes. Le sujet comporte deux textes littéraires d'une quarantaine de lignes ou un texte littéraire et une planche de roman graphique. L'un des deux textes peut être une traduction ; ces textes peuvent être accompagnés d'un para texte typographiquement distinct. Les références des documents sont rigoureusement indiquées (nom de l'auteur, titre de l'œuvre, année de publication, nom de l'édition, traducteur le cas échéant). Le corpus est accompagné d'une question qui invite le candidat à présenter les textes proposés et à justifier leur rapprochement en dégagant à la fois leurs différences et la thématique et/ou problématique d'écriture qui les unit.

- **Deuxième temps (durée de 20 minutes) :**

Le candidat répond d'abord à la question posée par le sujet (durée maximale de 10 minutes). Puis l'examinateur engage un dialogue avec le candidat pour reprendre et/ou approfondir des points évoqués lors de l'exposé, et pour élargir la réflexion à des préoccupations esthétiques ou sociohistoriques en relation avec le corpus (liens avec d'autres œuvres, spécificités liées aux genres ou aux mouvements littéraires et artistiques, phénomènes d'intertextualité...).

**Examen du
BACCALAURÉAT
TECHNOLOGIQUE SÉRIE «
STAV » - SESSION 20**

ÉPREUVES DU DEUXIÈME GROUPE

Épreuve de Français

Examen : Baccalauréat « STAV » Session : 20 - - Centre :	Nom-Prénom du candidat : 	Épreuve du 2 ^{ème} groupe : Français Date de passage : N° jury :
---	---------------------------------------	---

Critères d'évaluation	Barème
S'approprier le corpus : interpréter le sens et les enjeux esthétiques et humains d'œuvres littéraires et/ou artistiques.	/ 5
Raisonner : organiser l'exposé dans une perspective comparative, justifier la cohérence interne du corpus.	/ 5
Mobiliser une culture littéraire et artistique : appréhender le contexte des œuvres, établir des liens avec d'autres œuvres que celles du corpus, reconnaître un mouvement culturel, identifier des phénomènes d'intertextualité.	/ 6
Communiquer : s'exprimer avec clarté dans un niveau de langue approprié, exposer et dialoguer dans l'entretien avec conviction.	/ 4
Note du candidat sur 20 en points entiers =	
Appréciation générale :	
Signature du jury :	

ANNEXE II - Mathématiques

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE SÉRIE « STAV » - ÉPREUVES DU DEUXIÈME GROUPE

Épreuve de Mathématiques

L'épreuve du deuxième groupe est affectée d'un coefficient 2. Elle prend la forme d'une épreuve orale. La durée de l'épreuve est de 40 minutes (préparation par le candidat : 20 minutes ; entretien avec l'examineur : 20 minutes). La grille d'évaluation correspondante est jointe.

L'examineur est un enseignant de mathématiques.

Le programme sur lequel peut porter l'épreuve orale de contrôle est identique au programme de l'épreuve écrite du premier groupe.

L'épreuve consiste en un entretien entre le candidat et un examineur.

L'examineur propose au moins deux exercices au candidat, portant sur des parties différentes du programme de première que l'élève a étudié pendant l'année et peut fournir, avec les questions, certaines formules jugées nécessaires.

Le candidat prépare l'entretien pendant 20 minutes. Pendant l'entretien, il peut s'appuyer sur les notes prises pendant la préparation.

L'examineur veille à faciliter l'expression du candidat et à lui permettre de mettre en avant ses connaissances.

Les conditions matérielles (en particulier la présence d'un tableau), les énoncés des questions posées seront adaptés aux modalités orales de cette épreuve.

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

**Examen du
BACCALAURÉAT
TECHNOLOGIQUE SÉRIE «
STAV » - SESSION 20**

ÉPREUVES DU DEUXIÈME GROUPE

Épreuve de Mathématiques

Examen : Baccalauréat STAV Session : 20 - - Centre :	Nom-Prénom du candidat : 	Épreuve du 2ème groupe : Mathématiques Date de passage : N° jury :
--	---------------------------------------	---

Critères d'évaluation	Barème
Mobiliser des compétences mathématiques pour étudier un phénomène discret et/ou continu.	/ 8
Mobiliser des compétences mathématiques pour organiser des données et/ou étudier un phénomène aléatoire.	/ 8
Communiquer à l'oral : utiliser un langage mathématique adapté, expliciter sa démarche, son raisonnement, faire preuve de réflexivité dans les échanges, ...	/ 4
Note du candidat sur 20 en points entiers =	
Appréciation générale :	
Signature du jury :	

ANNEXE III - Philosophie

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE SÉRIE « STAV » - ÉPREUVE DU DEUXIÈME GROUPE

Épreuve de Philosophie

L'épreuve du deuxième groupe est affectée d'un coefficient 4. Elle prend la forme d'une épreuve orale. La durée de l'épreuve est de 40 minutes (préparation par le candidat : 20 minutes ; entretien avec l'examinateur : 20 minutes). La grille d'évaluation correspondante est jointe.

L'examinateur est un enseignant de lettres modernes - philosophie.

L'épreuve orale évalue l'atteinte de l'objectif 1 du module C5 : « Construire une culture philosophique pour interroger les faits et les idées du monde contemporain pour se situer dans un débat »

Il s'agit d'évaluer les capacités du candidat à identifier le problème qui justifie l'écriture d'un texte philosophique donné, à en dégager la thèse, à procéder à l'analyse philosophique des termes en lien avec les notions au programme, à appréhender les enjeux du texte proposé au regard de l'histoire ou de l'actualité, à développer une pensée personnelle critique.

Pour tous les candidats en CCF et hors CCF, l'épreuve se déroule en deux temps.

- **Premier temps (durée de 20 minutes) :**

Le candidat tire au sort un sujet de philosophie fourni et préparé par l'examinateur et dispose d'un temps de préparation de 20 minutes.

Le sujet comporte un texte philosophique accompagné d'un questionnement qui invite le candidat, d'une part à identifier la thèse et le problème auquel elle répond, d'autre part à se positionner de manière critique par rapport à la thèse exprimée par l'auteur ou à partir d'un aspect du texte qui se prête à la discussion.

- **Deuxième temps (durée de 20 minutes) :**

Le candidat répond d'abord aux questions posées par le sujet (durée de 10 minutes au maximum). Puis l'examinateur engage un dialogue avec le candidat pour reprendre et/ou approfondir des points évoqués lors de l'exposé (explicitation de la thèse, clarification des termes ou des concepts, approfondissement d'un point du commentaire, etc...), et pour discuter des enjeux du texte en élargissant la réflexion à des considérations ou des préoccupations actuelles. L'examinateur apprécie de manière globale la réactivité et la capacité de dialogue du candidat dans l'entretien.

**Examen du BACCALAURÉAT
TECHNOLOGIQUE SÉRIE « STAV »
- SESSION 20**

ÉPREUVES DU DEUXIÈME GROUPE

Épreuve de Philosophie

Examen : Baccalauréat « STAV » Session : 20 - - Centre :	Nom-Prénom du candidat : 	Épreuve du 2 ^{ème} groupe : Philosophie Date de passage : N° jury :
---	---------------------------------------	--

Critères d'évaluation	Barème
Identifier le texte philosophique comme un texte argumentatif : formuler la question que se pose l'auteur, qu'elle soit explicite ou implicite ; dégager la réponse que l'auteur propose ; repérer le cas échéant le point de vue auquel il s'oppose.	/ 6
Analyser des notions : préciser le sens des termes employés, convoquer des concepts, proposer des distinctions conceptuelles.	/ 4
Situer l'enjeu du texte dans l'histoire ou l'actualité : montrer l'actualité et/ou la permanence du problème et/ou de la thèse à travers les débats contemporains ou à travers des événements particuliers.	/ 4
Se positionner par rapport au texte : discuter succinctement la thèse défendue par l'auteur, ou s'approprier un aspect du texte pour en proposer un prolongement ou une discussion.	/ 6
Note du candidat sur 20 en points entiers =	
Appréciation générale :	
Signature du jury :	

ANNEXE IV – Gestion des ressources et de l'alimentation

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE SÉRIE « STAV » - ÉPREUVE DU DEUXIÈME GROUPE

Epreuve de Gestion des ressources et de l'alimentation

L'épreuve du deuxième groupe est affectée d'un coefficient 16. Elle prend la forme d'une épreuve orale. La durée de l'épreuve est de 20 minutes consistant en un entretien avec l'examineur. La grille d'évaluation correspondante est jointe.

Les examinateurs sont : un enseignant de sciences et techniques agronomiques (productions végétales ou productions animales) et un enseignant de biologie-écologie.

L'épreuve évalue les objectifs du module S1 : appréhender la gestion des ressources et de l'alimentation humaine dans un contexte de durabilité. Elle est intégrative et s'appuie sur une étude de cas (de type retour d'expérience) proposée par le candidat. Ce dernier mobilise son expérience vécue (en tant qu'observateur ou acteur) pour présenter un cas concret de son choix ayant trait à la gestion des ressources et de l'alimentation en lien avec des agroécosystèmes dans leur contexte.

Le candidat peut s'appuyer, au moment de l'épreuve, sur un ensemble de documents, ne dépassant pas deux pages, pour la présentation au jury du cas concret. Le candidat fournit ces documents en un seul exemplaire, aux examinateurs, en début de présentation.

L'oral, d'une durée de 20 minutes comprend respectivement :

- 10 minutes maximum de présentation par le candidat durant lesquelles :
 - Il présente les points saillants du cas concret retenu,
 - Il identifie et justifie les enjeux liés à ce cas.
- 10 minutes d'entretien avec les examinateurs durant lesquelles, à partir du cas présenté, voire des documents, les examinateurs amènent le candidat à approfondir la réflexion de nature scientifique et technologique conduite.

**Examen du BACCALAURÉAT
TECHNOLOGIQUE SÉRIE « STAV » -
SESSION 20**

**ÉPREUVES DU DEUXIÈME
GROUPE**

Épreuve « Gestion des ressources et de l'alimentation »

Examen : Baccalauréat « STAV » Session : 20 - - Centre :	Nom-Prénom du candidat : 	Épreuve du 2 ^{ème} groupe : Gestion des ressources et de l'alimentation Date de passage : N° PEV :
---	--	---

Critères	Indicateurs (à affiner et étayer en fonction du sujet)	Points
C1. Identification et justification des enjeux liés à une problématique contextualisée	- Compréhension de l'information, - Sélection, hiérarchisation et organisation de l'information, - ...	/ 6
C2. Conduite d'une réflexion de nature scientifique et technologique	- Formulation d'hypothèses de travail, - Appui sur des concepts et notions scientifiques et techniques, - Rigueur de la démarche, - Mobilisation des sources documentaires disponibles, - Pertinence de l'analyse, - Rigueur de l'argumentation, - Contextualisation du point de vue, - Confrontation à des concepts et notions scientifiques et technologiques, - Mise en perspective des propos, - ...	/ 14
Note du candidat sur 20 en points entiers =		
Appréciation générale :		
Signature de l'examineur :		

ANNEXE V – Territoires et technologie

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE SÉRIE « STAV » - ÉPREUVE DU DEUXIÈME GROUPE

Épreuve de Territoires et technologie

L'épreuve du deuxième groupe est affectée d'un coefficient 16. Elle prend la forme d'une épreuve orale. La durée de l'épreuve est de 20 minutes, consistant en un entretien avec un examinateur. La grille d'évaluation correspondante est jointe.

L'examineur est un enseignant de sciences et techniques du domaine technologique concerné.

L'épreuve évalue les objectifs du module S4 : analyser un processus spécifique au domaine des services, de la transformation alimentaire dans un territoire, de l'agroéquipement, de la production ou de l'aménagement, selon le domaine technologique du candidat. Elle s'appuie sur une étude de cas proposée par le candidat. Ce dernier mobilise son expérience pour présenter un processus technologique situé dans son contexte. Ce processus est spécifique au domaine technologique du candidat.

Le candidat fournit à l'examineur, en début de présentation, un document de deux pages maximum présentant son étude de cas.

Le document peut être utilisé comme support de communication au moment de l'oral.

L'oral, d'une durée de 20 minutes comprend respectivement :

- 5 à 10 minutes de présentation par le candidat durant lesquelles :
 - Il situe l'organisation* dans son territoire,
 - Il présente son analyse des interactions entre le contexte et le processus,
 - Il présente son analyse des choix sociotechniques effectués.
- 10 à 15 minutes d'entretien avec l'examineur durant lesquelles le candidat est amené à préciser, approfondir, expliciter des éléments de l'étude de cas présentée durant le premier temps de l'oral.

** Le terme organisation est entendu au sens d'entreprise, collectivité territoriale, association...*

Examen du
BACCALAURÉAT
TECHNOLOGIQUE SÉRIE «
STAV » - SESSION 20_____

ÉPREUVES DU DEUXIÈME
GROUPE

Épreuve « Territoires et technologie »

Examen : Baccalauréat « STAV » Session : 20 - - Centre :	Nom-Prénom du candidat : 	Épreuve du 2 ^{ème} groupe : Territoires et technologie Date de passage : N° PEV :
---	--	--

Critères d'évaluation	Indicateurs	Barème
Analyse des liens entre l'organisation* support de l'étude de cas et son territoire	- Identification des caractéristiques majeures du territoire - Situation de l'organisation dans son territoire	/4
Analyse des interactions entre contexte et processus	- Identification des éléments clefs du contexte du processus étudié - Caractérisation des principales étapes du processus - Mise en évidence des interactions entre le contexte et le processus	/8
Analyse des choix sociotechniques	- Repérage des choix sociotechniques - Analyse des déterminants des choix sociotechniques	/8
Note du candidat sur 20 en points entiers =		
Appréciation générale :		
Signature de l'examineur :		

* Le terme organisation est entendu au sens d'entreprise, collectivité territoriale, association,